



HAL
open science

Reims antique, acquis et perspectives

Magalie Cavé, Philippe Rollet, Régis Bontrond

► **To cite this version:**

Magalie Cavé, Philippe Rollet, Régis Bontrond. Reims antique, acquis et perspectives. Gallia - Archéologie des Gaules, 2022, Reims antique, capitale de province, 79 (1), pp.7-24. 10.4000/gallia.6499 . hal-03810653

HAL Id: hal-03810653

<https://hal.science/hal-03810653>

Submitted on 30 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Reims antique, acquis et perspectives

Magalie CAVÉ*, Philippe ROLLET** et Régis BONTROND***

Mots-clés. *Enceinte, îlot, parure monumentale, trame viaire, urbanisme, ville tardive.*

Résumé. *Les résultats des fouilles de ces trente dernières années et les programmes de recherches en cours permettent aujourd'hui de restituer les grandes étapes de l'évolution de Reims/Durocortorum (Marne) et les grandes lignes du tissu urbain, aussi bien dans le cœur historique de la ville que dans les quartiers excentrés ayant alimenté les dernières grandes avancées archéologiques notables. La ville du Haut-Empire conserve le centre hérité de l'oppidum et s'étend de manière concentrique*

jusqu'à atteindre une superficie de 600 ha à l'intérieur d'un grand fossé d'enceinte creusé sous Auguste. La nouvelle organisation urbaine se développe rapidement sous les règnes d'Auguste, Tibère et Claude, et ne changera quasiment pas jusqu'à la construction de l'enceinte tardive, confirmant ainsi la pérennité et la cohérence de ce vaste plan d'urbanisme. La démarche adoptée dans cet article consiste à faire un bilan des connaissances acquises sur l'organisation spatiale de l'agglomération, avec les hypothèses en vigueur et en les enrichissant des pistes de recherche les plus récentes.

Ancient Reims, acquired knowledge and new perspectives

Keywords. *Enclosure, city block, monumental ornament, road network, urbanism, late city.*

Abstract. *The results of the last thirty years of excavations, as well as the research programs currently underway, allow us to reconstruct the major evolutionary phases of Reims/Durocortorum (Marne), as well as the overarching structure of the urban fabric, both in the historical heart of the city and in the outlying districts, which have provided the most recent major archaeological advances. The Early Empire period city preserved the urban center, an inheritance from the oppidum. It was subsequently extended*

in a concentric way until it attained a total surface of 600 ha surrounded by a large enclosure ditch, installed under Augustus. The new urban organization developed rapidly under the reigns of Augustus, Tiberius and Claudius, and remained virtually unchanged until the construction of the late enclosure, thus confirming the durability and coherence of this vast urban plan. The approach adopted in this article consists of taking stock of the knowledge acquired concerning the spatial organization of the agglomeration through the application of accepted hypotheses, while continuing to enrich them with recent research.

Au 1^{er} s. av. J.-C., Reims/Durocortorum (Marne), du nom du site gaulois *Durocorter* ou *Durocortorum*, occupe une position presque centrale dans le territoire contrôlé par les Rèmes, qui s'étend de la Marne à la source de l'Oise, des bords du Tardenois à l'Argonne et aux Ardennes. L'agglomération est située en plaine près d'une voie navigable et sur des itinéraires routiers probablement déjà importants. D'abord ouverte, elle se transforme en un *oppidum* (au sens d'agglomération fortifiée) de 80 ha. L'ouvrage, de type Fécamp, est imposant, avec un fossé d'enceinte allant jusqu'à 50 m de large et 14 m de profondeur. L'argumentaire chronologique, fondé essentiellement sur le mobilier céramique, situe sa construction à La Tène D2, c'est-à-dire à partir des années 80-70 av. J.-C.

Au cours de la guerre des Gaules, alors que les nations belges décident de s'allier contre les Romains, les Rèmes optent,

comme les Éduens, en faveur de Rome et se placent sous sa protection et son pouvoir. En reconnaissance de cette fidélité, César élève Reims au statut de cité fédérée et la choisit comme capitale de la Gaule Belgique (fig. 1). La convocation de l'assemblée des Gaules (César, *La Guerre des Gaules*, VI, 44, 1) et le fait d'associer le nom de la ville à celui du peuple, *Durocortorum Remorum*, laissent entendre que la place de Reims comme centre politique est déjà bien instaurée au moment de la conquête.

Sous Auguste, le plan de la ville est entièrement redéfini suivant un vaste système orthonormé, qui couvre la totalité de la surface. Tant pour des questions de pression démographique et d'essor économique que pour accroître son prestige, Reims atteint les dimensions impressionnantes de 600 ha, faisant d'elle la plus grande ville de la Gaule romaine et l'une des plus importantes de l'empire romain. Les données récentes indiquent que

* Inrap Grand Est, 28 rue Robert-Fulton, F-51689 Reims Cedex 2. Courriel : magalie.cave@inrap.fr

** Inrap Grand Est, 28 rue Robert-Fulton, F-51689 Reims Cedex 2. Courriel : phirrollet51@gmail.com

*** Grand Reims, service archéologique de la communauté urbaine du Grand Reims, CS 80036, F-51722 Reims Cedex. Courriel : regis.bontrond@grandreims.fr

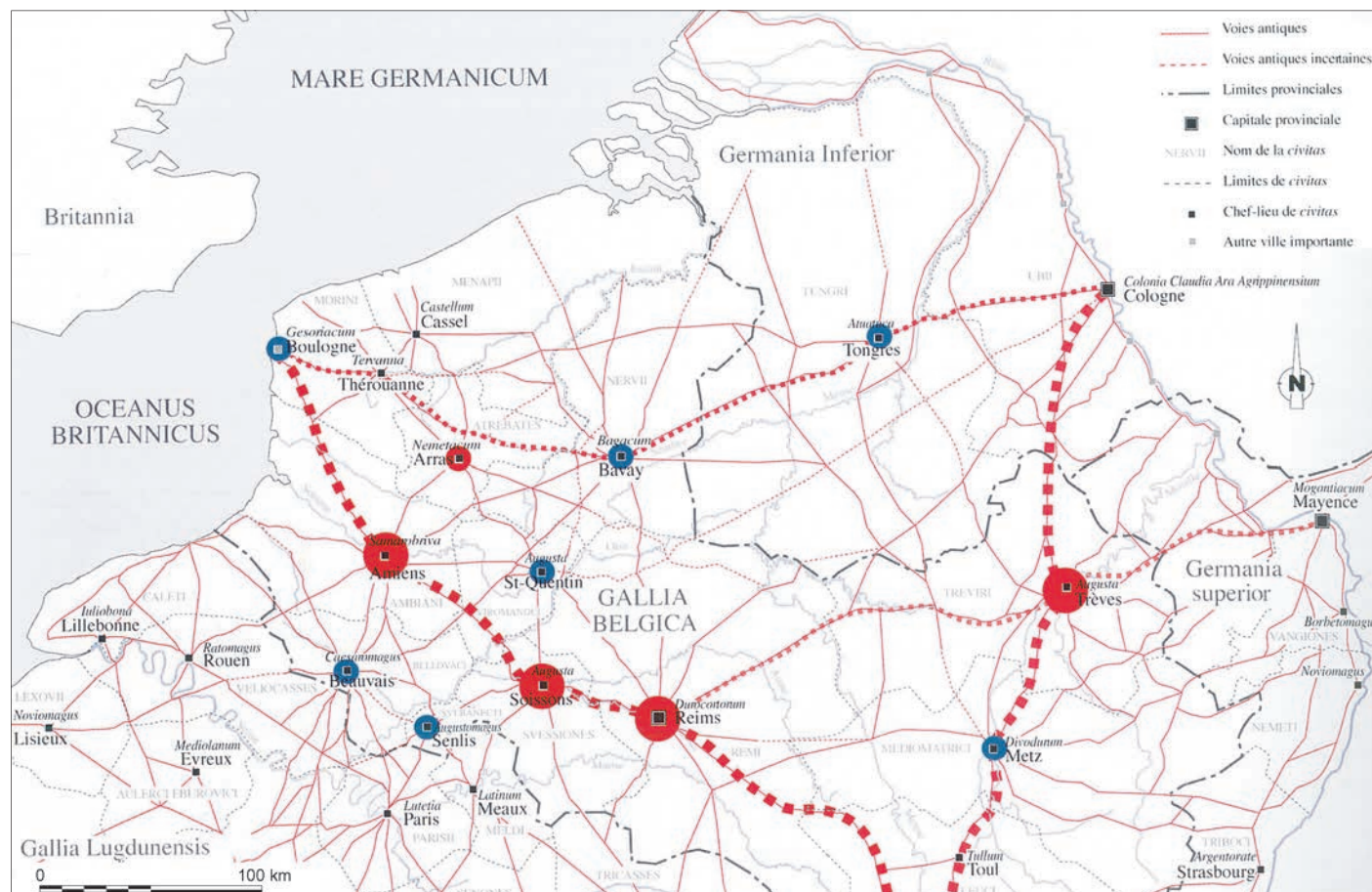


Fig. 1 – Réseau des villes de la province romaine de Gaule Belgique. Les cercles rouges correspondent aux plus grandes villes, les cercles bleus aux villes de moindre importance et les traits rouges discontinus soulignent les voies principales (González Villaescusa 2010a, sur fond de carte Bayard et al. 2004, p. 27, fig. 10).

l'élaboration du plan urbain et l'implantation de la trame viarie sont vraisemblablement un peu antérieures à 15-10 av. J.-C. et que deux ou trois décennies ont été nécessaires pour voir aboutir le projet. Les édiles entreprennent l'édification des attributs dignes d'une capitale de province romaine : une enceinte puissante, une parure monumentale remarquable, de grands espaces publics dévolus à la vie civique et économique, des voies de circulation, des réseaux d'approvisionnement en eau courante et d'évacuation adaptés, etc. L'édification des grands ensembles est à placer entre le 1^{er} s. et le début du 3^{ème} s. apr. J.-C. Les monuments antiques n'embrassent pas tout à fait la même évolution selon leur situation topographique dans la ville antique et leur éloignement par rapport au centre. Les travaux de construction de la grande enceinte sont datés du courant de la première moitié du 1^{er} s. av. J.-C. et pourraient s'achever sous le règne de Tibère ou de Claude (Neiss, dans ce volume). La construction de l'amphithéâtre (Mathelart, dans ce volume) et des premiers thermes pourrait remonter au milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. ; celle du cryptoportique du forum est datée du 1^{er} s. ou du début du 2^{ème} s. apr. J.-C. d'après les dates obtenues par archéomagnétisme sur les briques¹. L'encadrement du centre de

la ville par quatre arcs monumentaux intervient sensiblement un peu plus tard, après le milieu du 2^{ème} s., voire au début du 3^{ème} s., comme la construction du temple de la rue Belin (22)² (Rollet, Jouhet, dans ce volume).

Si la puissance de Reims et ses liens étroits avec Rome transparaissent dans ses équipements publics et ses grandes demeures d'élite, où l'architecture et les décors s'inspirent des modèles italiens (Cavé *et al.*, p. 169 sqq., dans ce volume), ils s'expriment assez peu dans la documentation épigraphique. Strabon signale la résidence d'un gouverneur dans le chef-lieu de cité des Rèmes (Strabon, *Géographie*, IV, 3, 5), mais la présence de celui-ci et de ses bureaux n'a guère laissé de traces dans le mobilier archéologique. Aucun nom de gouverneur de province ou d'une carrière municipale ne figure sur les blocs recensés, malgré vingt-quatre légats sénatoriaux anciens préteurs connus par les sources littéraires et épigraphiques (Raepsaet-Charlier 1991, p. 77), et seules quatre inscriptions lapidaires concernent l'empereur et la famille impériale (Moine, Morin 2016, p. 11). Parmi les inscriptions impériales, il faut tout de même mentionner la dédicace aux princes de la Jeunesse, qui devait orner le premier forum de l'agglomération (Van Andringa 2002, p. 50). Daté du 1^{er} s. apr. J.-C., il s'agit probablement du premier monument honorifique de la ville, en l'honneur des fils adoptifs d'Auguste

1. Parmi les intervalles de datation obtenus en 2015, à la demande de François Berthelot (Service régional de l'archéologie Champagne-Ardenne), par le Centre de recherche en physique appliquée à l'archéologie, le plus probable se trouve entre -2 et +117.

2. Les numéros en gras italique qui suivent les noms des sites font référence à la fig. 3. Ils sont destinés à faciliter le repérage des sites sur la carte de Reims antique.

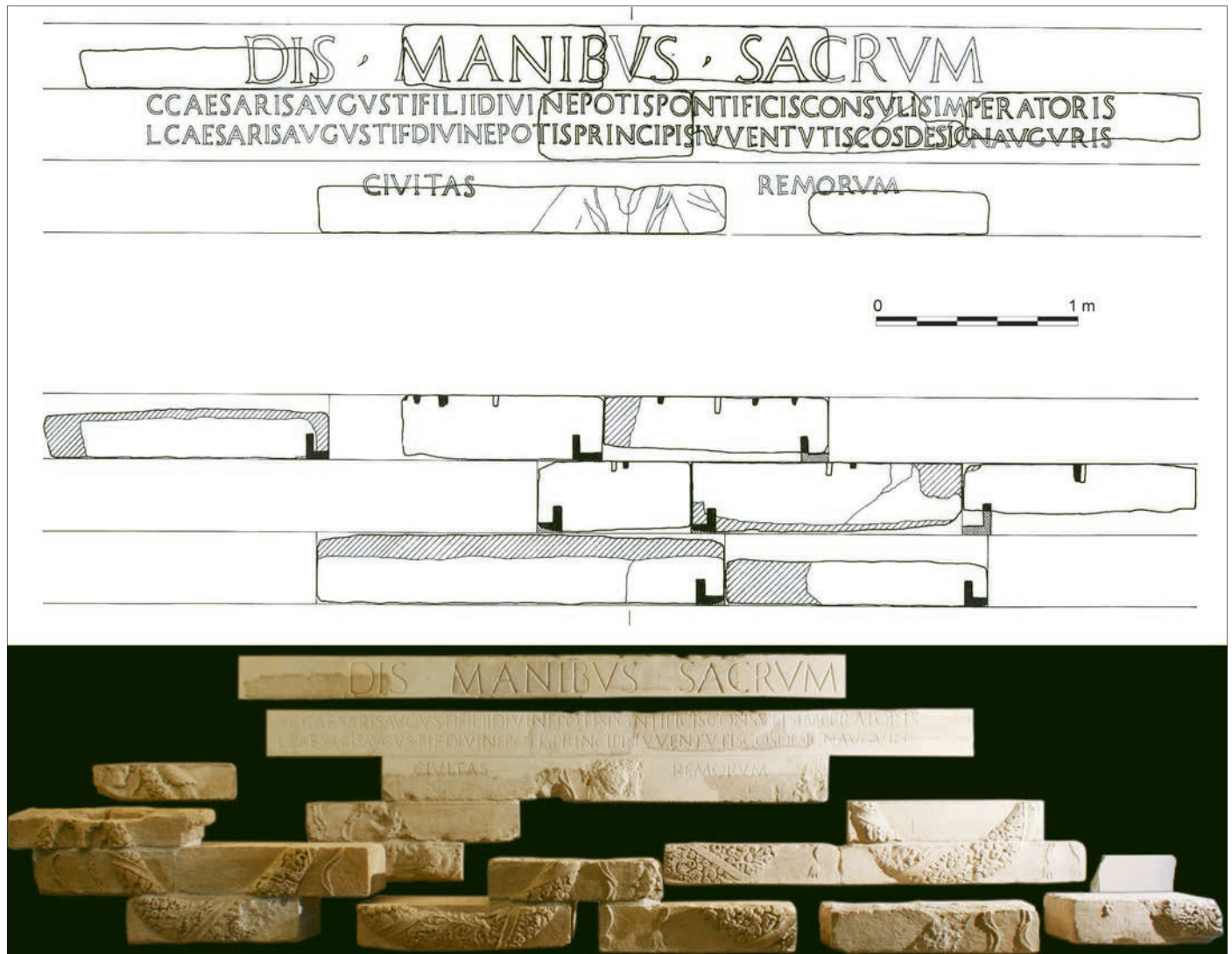


Fig. 2 – Inscription en hommage aux princes de la Jeunesse, fils adoptifs de l'empereur Auguste, telle qu'elle est actuellement présentée au musée Saint-Remi à Reims (cliché : J.-J. Bigot, Inrap ; DAO : M. Poirier).

(CIL XIII, 3254) (fig. 2). Le rôle éminent que tient la ville au niveau administratif comme capitale provinciale est mieux attesté pour la fin de l'Antiquité par des textes littéraires qui peinent à trouver un écho dans les découvertes archéologiques. Ainsi, la *Notitia Dignitatum (Occidentalis)*, XI, 34 et 56) donne, mais pour la fin du IV^e s. apr. J.-C., la liste des fonctionnaires civils, militaires et des finances présents à Reims.

La réorganisation de l'Empire entamée sous Dioclétien se traduit par le transfert de la capitale de province de Gaule Belgique vers Trèves. Elle se poursuit sous le règne de Constantin avec le nouveau découpage des provinces : Reims devient le chef-lieu de la province de Belgique seconde et dépend désormais de Trèves, préfecture impériale et siège du diocèse des Gaules. À cette époque, la surface de la ville est réduite à 55 ha, qui sont délimités par une nouvelle enceinte. L'ouvrage se compose d'un mur formant une courtine contre lequel s'appuie, du côté intérieur, une levée de terre et, à l'avant du mur à une dizaine de mètres, d'un fossé de plus de 7 m de profondeur. Ce rempart n'est pas entièrement abandonné et récupéré après l'Antiquité, puisque l'enceinte carolingienne en reprend le tracé et s'appuie sur ses fondations.

UN APERÇU DE LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE RÉMOISE

À Reims, l'implantation durable d'une équipe dynamique d'archéologues, particulièrement active durant les années 1980, a conduit à une connaissance précise de la ville antique grâce à la réalisation de plus de 200 opérations (sauvetages, diagnostics et fouilles) (fig. 3). Les résultats obtenus permettent aujourd'hui de retracer le cadre général dans lequel se sont succédé les différentes étapes de l'évolution de *Durocortorum*, à travers l'étude de ses éléments structurants (enceintes, rues, monuments publics, etc.). La publication de plusieurs articles³, monographies de site et ouvrages de synthèse, notamment dans les collections « Archéologie urbaine à Reims »⁴ et « Carte archéologique de

3. Parmi les articles qui ont constitué des temps forts de la recherche, on relèvera notamment Neiss *et al.* 2007 ; 2015.

4. Sur les onze numéros de la série archéologie urbaine à Reims, deux concernent des monuments – le rempart tardif (Neiss, Sindonino 2004) et l'aqueduc (Rabasté, Arduin 2010) –, quatre sont consacrés chacun à un site

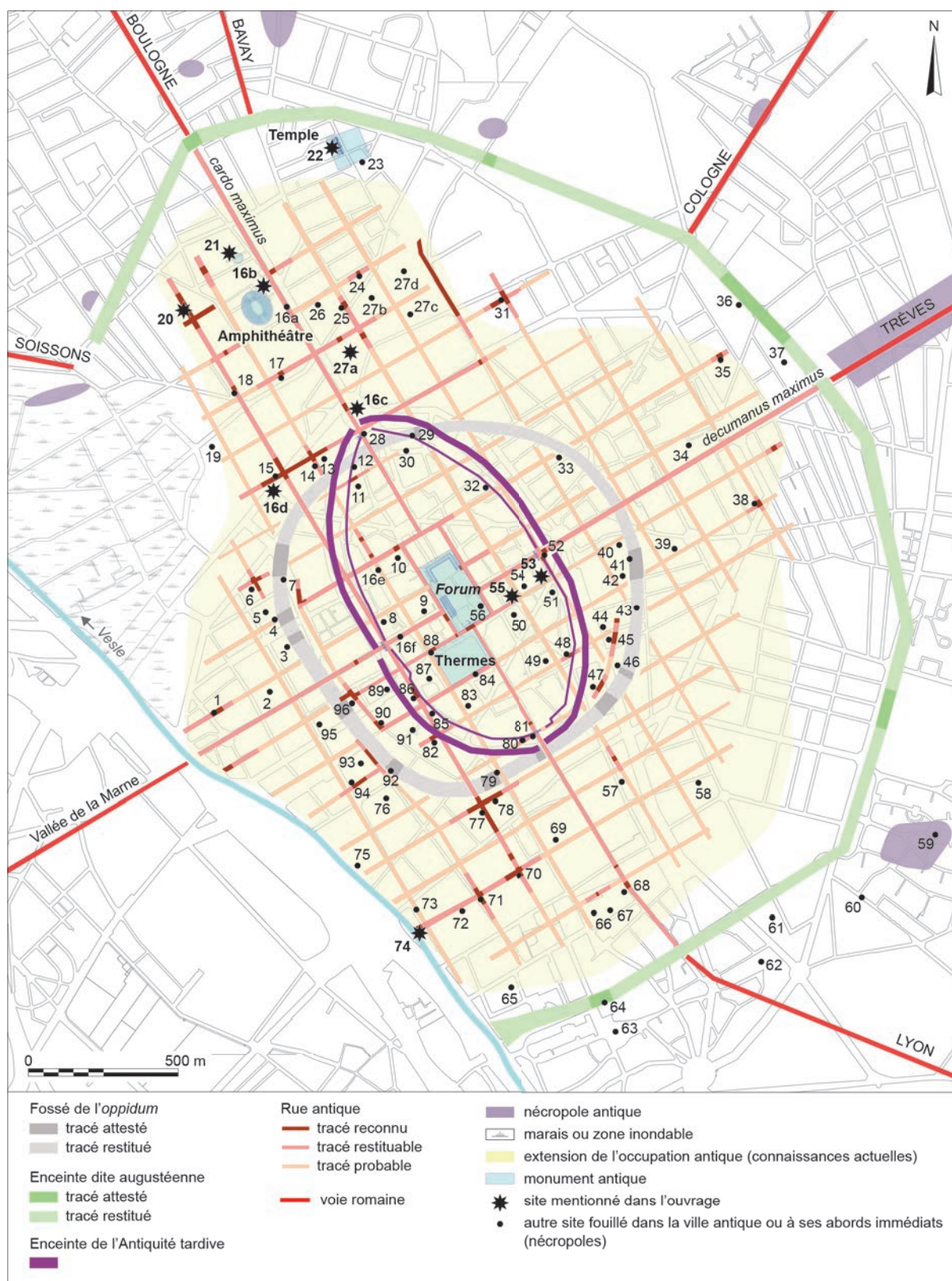


Fig. 3 – Localisation des fouilles dans la ville antique de Reims et à ses abords immédiats (DAO : Inrap).

- 1 : 18bis-20-22 rue de la Magdeleine (2018)
 2 : 45 rue de Thillois (2016, Èveha)
 3 : 11-19 rue Buirette (2003)
 4 : rue Buirette (1990)
 5 : 17-25 rue de Chativesle (2001)
 6 : 9-11 boulevard du Général-Leclerc (2004)
 7 : place Drouet d'Erlon (1992)
 8 : 25 rue des Élus (2017, Èveha)
 9 : 12-14 rue Carnot (1995)
 10 : 5-7 rue de Pouilly (2005)
 11 : 17-27 rue du Général-Sarraill (1994)
 12 : 31-33 rue du Général-Sarraill (1991)
 13 : Hautes-Promenades (2019, Grand Reims)
 14 : Hautes-Promenades (1990)
 15 : 28 boulevard Joffre (1988)
 16a : tramway secteur 1 (avenue de Laon) (2007)
 * 16b : tramway secteur 2 (parvis de l'église Saint-Thomas) (2007)
 * 16c : tramway secteur 3 (place de la République) (2007)
 * 16d : tramway secteur 4-5 (Promenades, boulevards Joffre et Roederer) (2007)
 16e : tramway secteur 8 (cours Jean-Baptiste-Langlet) (2007)
 16f : tramway secteur 9 (place Myron-Herrick) (2007)
 17 : 10 rue du Président Franklin-Roosevelt (2007)
 18 : 17-19 rue du Mont-d'Arène, 6-8 rue Maucroix (2004)
 19 : rues Édouard-Mignot et Gaston-Boyer (2007)
 * 20 : 63 rue Marie-Clémence-Fouriaux (2014-2017)
 * 21 : 22 rue Lecointre (2012, Grand Reims)
- * 22 : 59 rue Belin (1998)
 23 : 29 rue Pontgivat (2006)
 24 : 12 rue Duquénelle (2005)
 25 : 17-19 rue Lesage (2018)
 26 : rue Léon-Hourlier (1994)
 27 : place de la République, espaces publics (voiries, réseaux) (anciens terrains Sernam) (2017, Grand Reims)
 * 27a : boulevard Jules-César, complexe aquatique (anciens terrains Sernam) (2018)
 27b : boulevard Jules-César, parking silo (anciens terrains Sernam) (2018)
 27c : boulevard Jules-César, salle événementielle (anciens terrains Sernam) (2019, Èveha)
 27d : boulevard Jules-César, îlot B3 (anciens terrains Sernam) (2019)
- 28 : boulevard Désaubeau, porte de Mars (2013, Grand Reims)
 29 : place du Boulingrin (2011, Grand Reims)
 30 : abords des halles du Boulingrin (2010, Grand Reims)
 31 : 4 rue Gosset (2020, Èveha)
 32 : 15-21 rue Saint-Hilaire (2018, Èveha)
 33 : 11-13 rue des Templiers (1977)
 34 : 75bis avenue Jean-Jaurès (1997)
 35 : 40 boulevard Jamin (2001)
 36 : 43 rue de Sébastopol (2008, Archéosphère)
 37 : 23bis rue de Sébastopol (1999)
- 38 : 36 boulevard Carteret, rue du Bastion (2020)
 39 : 36bis-38 rue de Cernay (1999)
 40 : 30-32-34 rue de l'Écu (2002)
 41 : 6-8 rue des Moissons (1993)
 42 : 14-16 rue des Moissons (1998)
 43 : rue Piper, à l'angle de la rue des Moissons (1975)
 44 : 15 boulevard de la Paix (Bourse du travail) (1977)
 45 : 17 boulevard de la Paix (2001)
 46 : 21 boulevard de la Paix (1997)
 47 : 30 boulevard de la Paix (2012)
 48 : 72 rue Ponsardin, 13 rue Diderot (2012)
 49 : 7 rue Marie-Stuart, rue Diderot (2018)
 50 : 3 rue Saint-Symphorien (2006)
 51 : rues Voltaire et Ponsardin (1993)
 52 : 52-54 rue Cérés (1995)
 * 53 : 6 rue Ponsardin (2013)
 54 : 5 rue des Marmouzets (1973)
 * 55 : 19 rue Eugène-Desteuque (2003)
 56 : 2 rue Cérés (poste) (2016, Grand Reims)
 57 : 20 boulevard Pasteur (1994)
 58 : rue Lagrive, à l'angle de la rue des Coutures (1984)
 59 : place du 11-Novembre (2004)
 60 : Chemin Vert (Grand Reims, 2020)
 61 : 35-37-51 boulevard Henry-Vasnier (1968)
 62 : rue Saint-Nicaise (2019)
- 63 : parvis basilique Saint-Remi (2018, Grand Reims)
 64 : rue Simon (parc Saint-Remi) (1968-1970 et 1978-1981)
 65 : 2 rue Nicolas-Roland (1999)
 66 : place Museux (2019, Èveha)
 67 : 1 place Museux (ancien collège des Jésuites) (2015, Grand Reims)
 68 : 122bis rue du Barbâtre (2004)
 69 : 93-101 rue Gambetta (1995)
 70 : rue de l'Équerre (2000-2003)
 71 : 37 rue de Venise (1999)
 72 : 140 rue des Capucins et rue des Moulins (2016, Grand Reims)
 73 : 81-85 rue de Venise (1997)
 * 74 : boulevard Dr Henri-Henrot, rue Folle-Peine, rue des Moulins (ZAC du Vieux-Port) (2008)
 75 : 53-59 boulevard Paul-Doumer (1981)
 76 : angle rues des Capucins et Boulard (parc des Capucins) (1987)
 77 : 10-20 rue de Venise (1995)
 78 : 14-22 rue Gambetta (1991)
 79 : 20 rue de Conrai (2002)
 80 : 35-45 rue de l'Université (porte Bazée) (1972)
 81 : 24 rue de l'Université (1990)
 82 : 58-68 rue Chanzy (1997)
 83 : 7bis rue d'Anjou (1994)
 84 : 2 place du Cardinal Luçon (palais du Tau/cathédrale) (1996)
 85 : 41-43 rue Chanzy (1992)
 86 : 6 rue des Fuseliers, rue Chanzy, rue Rockefeller (médiathèque-cathédrale) (1999)
 87 : parvis de la cathédrale (2007)
 88 : 2 rue Guillaume-de-Machault (square du Trésor) (1983-1986)
 89 : angle des rues Chanzy et Libergier (1984)
 90 : 25 rue Libergier (1984)
 91 : 2 rue des Jacobins (1980)
 92 : 57 rue des Capucins, 14-20 rue Boulard (1992)
 93 : rues des Capucins, Hincmar et Clovis (1989)
 94 : 35bis rue Clovis (1995)
 95 : 15 rue Clovis (2003)
 96 : îlot Jadart (1978)
- Les années des opérations archéologiques sont indiquées entre parenthèses.
 L'opérateur n'est précisé que lorsqu'il est privé ou qu'il s'agit du service archéologique du Grand Reims, à défaut les fouilles sont réalisées par le GEGENAA, le SRA et l'Afan avant 2001, ou l'Inrap après 2001.

Fig. 3 – Sites fouillés dans la ville antique de Reims et à ses abords immédiats (nom des opérations, année de réalisation et opérateur si extérieur à l'Inrap) (DAO : Inrap).

la Gaule », avec un volume dédié à Reims (Chossenot *et al.* 2010), a été l'occasion de présenter, à l'époque, les conclusions de plusieurs décennies de recherches. À ces acquis fondamentaux viennent s'ajouter les avancées majeures de ces quinze dernières années en ce qui concerne la chronologie (datation absolue par dendrochronologie ou radiocarbone, datation relative sur la base des relations stratigraphiques, enrichissement des corpus céramologiques et numismatiques) et l'analyse spatiale, en particulier grâce à la mise en place d'un nouveau système d'information géographique (SIG) utilisant les dernières technologies numériques. Ce travail est rendu possible grâce au concours de nombreux spécialistes fidèles, dans le cadre d'études pluridisciplinaires.

Les sites fouillés donnent un très bon aperçu de la ville antique, tant à l'échelle globale avec la question de l'extension urbaine, qu'à l'échelle du quartier ou de l'îlot, les hypothèses émises ne demandant qu'à être vérifiées grâce aux découvertes futures. Concernant l'évolution de la ville antique, la fouille de la rue Maucroix (**18**) en 2004 a apporté de nouveaux éclairages sur l'implantation du réseau viaire et les différentes phases du bâti (Rollet *et al.* 2011a). La fouille du boulevard Dr Henri-Henrot (ZAC du Vieux-Port) (**74**) en 2008-2009 (Rollet dir. 2016), avec son occupation dense à vocation artisanale et s'étalant sur une durée de plus de quatre siècles depuis l'extrême fin du I^{er} s. av. J.-C. jusqu'aux premières décennies du V^e s. apr. J.-C. (Jouhet *et al.*, dans ce volume), marque un tournant dans la recherche archéologique rémoise. Une grande part des textes présentés dans cet ouvrage se réfèrent d'ailleurs à cette opération. Les nombreuses études spécialisées menées révèlent en effet une image concrète du quotidien et de l'environnement à *Durocortorum*, grâce à la préservation en milieu humide des matières organiques, principalement le bois (pieux, planches, tonneaux⁵, divers objets de la vie courante) et le cuir (lot de près de 400 semelages de chaussures et chutes de cuir), mais aussi les grains de pollen et les graines (dont certaines espèces rares importées de Méditerranée et d'Orient) (Boulen ; Matteredne ; Tegel ; Jouhet *et al.* ; Bonnot-Diconne ; Leguilloux, dans ce volume). L'étude des macrorestes, de la céramique (fragments de plusieurs types d'amphores, notamment liparotes) et du mobilier en bois (tonneaux qui ont transporté du vin de Narbonnaise ou d'Italie) livre également des informations de tout premier ordre qui confirment la place importante de la capitale de Gaule Belgique dans les réseaux commerciaux, et notamment les échanges particulièrement dynamiques qu'elle entretient avec les provinces du sud de la Gaule et de nombreux pays du bassin méditerranéen entre le milieu du II^e s. et le milieu du III^e s. apr. J.-C.

Les résultats de ce site exceptionnel viennent en outre compléter les données concernant les pratiques alimentaires à Reims pendant l'Antiquité (production et importation de denrées, adoption de nouvelles pratiques culinaires, distinction sociale des consommateurs), qui reposaient auparavant uniquement sur les données céramologiques, archéozoologiques, anthropologiques et carpologiques, collectées et combinées au gré des découvertes (Delor-Ahü, Mathelart 2014 ; Mathelart

rémois (Balmelle *et al.* 1990 ; Berthelot *et al.* 1993 ; Rollet *et al.* 2001 ; 2011a) et les cinq autres portent sur un type de mobilier ou un domaine d'études (Balmelle, Neiss 2003 ; Doyen 2007 ; Brunet-Gaston 2008 ; Deru dir. 2014 ; Moine, Morin 2016).

5. Sur la question des tonneaux, voir Mille, Rollet 2020 ; Tegel, dans ce volume.

et al. 2014). Cette problématique profite aujourd'hui de la mise en œuvre de nouvelles méthodes d'analyse, telles les analyses isotopiques réalisées à partir du contenu chimique des ossements (isotopes stables du carbone et de l'azote présents dans la matière osseuse) et les analyses paléogénomiques (détermination du genre, recherche de l'origine géographique et des liens de parenté). Celles-ci permettent en particulier d'analyser l'adéquation entre l'environnement de proximité et les ressources alimentaires réellement consommées par les sujets (Herrscher, Goude 2015), par exemple en attestant ou non la consommation de denrées onéreuses comme les ressources marines et la viande, symptomatiques d'un statut social privilégié. Une étude de cet ordre (Herrscher, *in* Thiol dir. à paraître) est en cours sur des individus inhumés en dehors des espaces funéraires dédiés entre la fin du III^e s. et le début du IV^e s. apr. J.-C., en les comparant avec ceux présents dans la seule nécropole communautaire rémoise fouillée récemment, en bordure du fossé de l'enceinte augustéenne. Celui-ci n'est d'ailleurs documenté en fouille préventive que par cette seule opération (Thomann, Péchart 2013)⁶.

LA TRAME URBAINE AU HAUT-EMPIRE

LES RUES

Avec son vaste plan à damier, qui se déploie sur une superficie de 600 ha, la ville de *Durocortorum* n'offre aucune comparaison avec les autres capitales de cité des provinces gallo-romaines. Une rue antique orientée nord-sud est d'ailleurs documentée en plusieurs points de la ville sur une longueur de près de 2,50 km, entre son point le plus septentrional, rue Marie-Clémence-Fouriaux (**20**) (Van Lynden Tot Oldenaller dir. 2017) et celui le plus méridional, rue de l'Équerre (**70**) (Rollet dir. à paraître a), une distance unique dans tout l'Empire pour un axe urbain.

Si les découvertes anciennes de rues antiques apportent de nombreuses informations, les données disponibles sont souvent trop imprécises, voire peu fiables (manque de descriptions de la structure de la voie, d'indications topographiques solides, ou de données métriques), en dépit de quelques exceptions notables⁷. Une première approche synthétique est proposée dans les années 1970, puis enrichie dans les années 1990-2000, en particulier grâce aux travaux de F. Berthelot qui en avait fait l'un de ses domaines de recherches favoris⁸. Plus récemment, l'étendue de certaines fouilles, avec une configuration en linéaire comme l'opération du tramway (**16**) ou plus extensive comme les différentes opérations menées sur les anciens terrains du Service national des messageries (Sernam) (**27**) entre la place de la République, le boulevard Jules-César et la rue de la Justice, autorise une étude plus fine de « l'évolution horizontale » de la voirie antique (Sindonino *et al.* 2022 ; Bontrond dir. à paraître a ; Cavé dir. à paraître a, b ; Jouhet dir. à paraître ; Mamie dir. à paraître). Le tracé de certaines rues, qui n'était

6. Nous ne reviendrons pas ici sur les caractéristiques de cette enceinte, rappelées par Robert Neiss (dans ce volume).

7. On peut citer par exemple les données issues des fouilles des Hautes-Promenades, datées de 1860-1861 (**14**) (Loriquet 1862).

8. Ce chapitre consacré aux rues antiques de Reims reprend en très grande partie les thèses développées par F. Berthelot (voir en particulier Berthelot 2004 ; Berthelot, Poirier 2010) et intègre certaines données inédites de ces travaux.

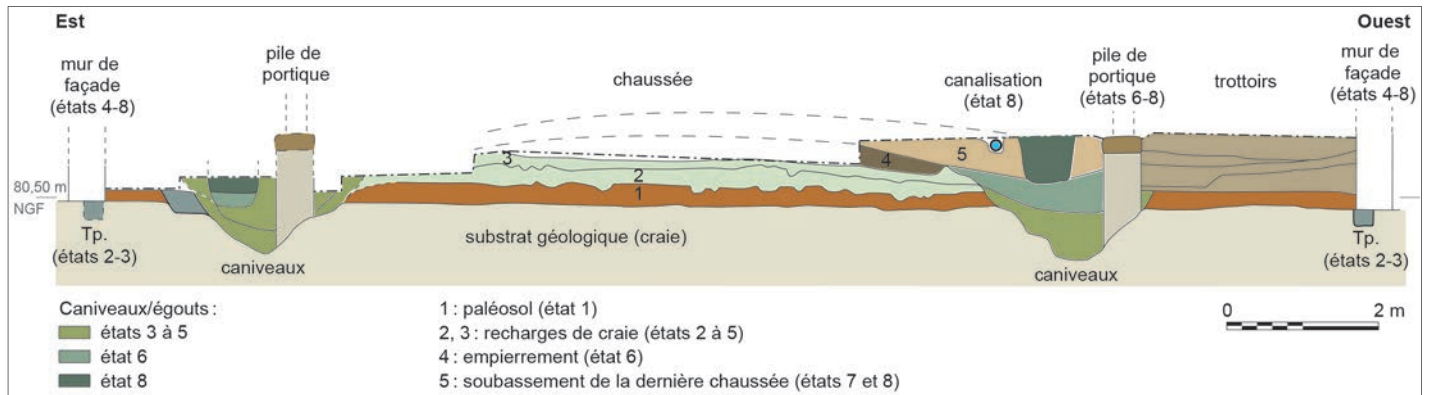


Fig. 4 – Restitution de l'évolution de la rue et des constructions connexes sur le site de la rue Maucroix (18) (DAO : F. Moiret, Inrap).

que supposé, a également été confirmé ou infirmé ces dernières années, surtout dans la moitié est de la ville, entre le fossé de l'*oppidum* et celui de la grande enceinte⁹.

L'étude des mécanismes d'implantation des rues fait apparaître deux étapes principales pour l'établissement des voiries initiales. L'étape la plus ancienne concerne les rues de la fin du 1^{er} s. av. J.-C. et qui, jusqu'à maintenant, sont toutes localisées à l'intérieur de l'*oppidum*¹⁰. En corrélant ces éléments avec ceux issus de l'analyse de l'habitat augustéen précoce, il semble qu'un premier carroyage urbain se mette en place d'abord à l'intérieur de l'*oppidum*, celui-ci semblant exercer une influence déterminante sur la trame urbaine naissante. Parmi les sites fouillés récemment et qui ont donné des datations précises, l'abandon du premier état de voirie de la rue de Pouilly (10) est postérieur à 15 av. J.-C., tandis qu'il est daté entre 25 et 10 av. J.-C. rue du général Sarraill (11). Il n'est pas complètement assuré que la construction de maisons en façade soit immédiatement contemporaine de l'implantation des rues, néanmoins plusieurs sites montrent qu'un schéma directeur était fixé dès l'origine (Rollet *et al.* 2011a). Ce réseau de limites spatiales préexistantes, antérieur à la conquête lorsque la ville était ceinturée par l'enceinte primitive, se présente sous la forme de rangées de trous de poteau et de fossés, fréquentes sous les murs de façade postérieurs et moins bien représentées en cœur d'îlot. Certaines de ces structures de découpage interne seront conservées pendant près de trois siècles¹¹.

La seconde étape de construction des voiries intervient à la fin du règne d'Auguste et surtout au cours du règne de Tibère, quand la trame urbaine commence à se structurer et se fixer durablement sur l'essentiel de l'espace urbanisé à l'intérieur de la grande enceinte. Les attestations de cette seconde étape sont trop nombreuses pour être toutes citées ici¹².

9. Comme rue Gosset (31) (Spiès 2019), rue du Champ de Mars (Cavé dir. 2020), boulevard Carteret (38) (Charbonnier dir. à paraître a) et boulevard Jules-César (27d) (Cavé dir. à paraître b).

10. Square du Trésor (88) (Berthelot 1984 ; Berthelot, Neiss 1985), au 25 rue Libergier (90) (Berthelot, Neiss 1985), rue du général Sarraill (11) (Balmelle, Biloin 1994), rue de Pouilly (10) (Stocker 2011) et au 30 boulevard de la Paix (47) (Jouhet dir. 2017).

11. Comme rue Maucroix (18) (Rollet *et al.* 2011a), rue de l'Équerre (70) (Rollet dir. à paraître a), au 28 boulevard Joffre (15) (Balmelle *et al.* 1988) et sur les fouilles du tramway (16d) (Cavé, in Sindonino *et al.* 2022).

12. Les principales sont issues des fouilles de la rue Maucroix (18) (Rollet *et al.* 2011a), du 28 boulevard Joffre (15) (Balmelle *et al.* 1988), du tramway (16d) (Cavé, in Sindonino *et al.* 2022), de l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis (93) (Balmelle *et al.* 1990a), du conservatoire rue Gambetta (78) (Berthelot

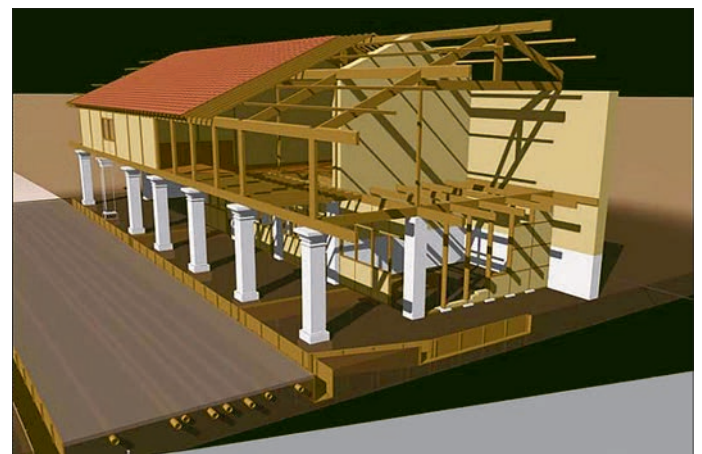


Fig. 5 – Hypothèse de restitution d'une rue à portique et des adductions d'eau à partir des données recueillies sur le site de la médiathèque-cathédrale (86) (3D : X. Briand, M. Poirier).

Après l'implantation des rues et la construction des premières véritables chaussées qui lui succède peu de temps après suivant les mêmes tracés, on constate, durant les 1^{er} et 2^{es} s., un entretien continu de la voirie que traduit la succession de nouvelles surfaces de roulement et de caniveaux (fig. 4). Dans le même temps apparaît un phénomène d'empiétement de l'habitat privé sur l'espace public des trottoirs, qui va souvent de pair avec un rétrécissement de la largeur des bandes de roulement¹³. La colonisation des trottoirs prend la forme de fosses sans fonction précise, de trous de poteau ou de murs raccordés aux façades des habitations. Elle peut s'expliquer par le développement d'activités artisanales ou commerciales ouvertes sur l'extérieur. Cette pratique cesse à la fin du 2^e s. voire dans la première moitié du 3^e s., lorsque les rues réoccupent leur espace initial et s'équipent de portiques. La construction de portiques touche quasiment l'ensemble de la ville et on estime à plus de 17 000

et al. 1993) et de la rue de l'Équerre (70) (Rollet dir. à paraître a). Pour plus d'exemples, se reporter à Berthelot 2004.

13. Ce rétrécissement de l'espace public est bien visible sur le site de la rue de Venise (77) (Rollet *et al.* 2001). Pendant la phase initiale de la fin de l'époque augustéenne, la surface de roulement atteint 9,50 m, dans une deuxième phase pendant le 1^{er} s., la chaussée ne mesure plus que 8,50 m et au début du 2^e s., elle est réduite à 5,80 m. La rue finira par reprendre, après la construction des piliers de portique, des dimensions plus classiques, comme sur le site du conservatoire rue Gambetta (78) (Berthelot *et al.* 1993).



Fig. 6 – Coupe transversale du cardo maximus sur le secteur 3D (place de la République) de la fouille du tramway (16c) (cliché : M. Cavé, Inrap).



Fig. 7 – Exemple d'une chaussée empierrée sur le secteur 4-5 (boulevard Joffre) de la fouille du tramway (16d) (cliché : M. Cavé).



Fig. 8 – Extradors de l'égout découvert sous le decumanus maximus sur le secteur 9 (théâtre, rue de Vesle) de la fouille du tramway (16f) (cliché : M. Lefils, Inrap).

le nombre de piles de portique construites dès la fin du 1^{er} s. et surtout tout au long du 1^{er} s. apr. J.-C. (Berthelot, Poirier 2010, p. 25). Cette généralisation ne peut vraisemblablement résulter que d'une initiative édilitaire, même si la disparité des modes de construction des piliers de portique et leurs espacements souvent irréguliers évoquent plutôt des interventions ponctuelles de particuliers, de riverains. Il est couramment admis qu'elle coïncide avec la création d'un étage sur les maisons (Berthelot *et al.* 2010, p. 25 ; 2013, p. 57). Les portiques servent alors de supports pour le niveau supérieur en encorbellement, formant ainsi des trottoirs couverts (fig. 5). Le tracé des rues ne changera pratiquement plus jusqu'à la mise en place d'une ceinture de rues, en lien avec l'édification de l'enceinte tardive au 1^{er} s. apr. J.-C.

Ce tracé est rectiligne ; il est fidèle au quadrillage ortho-normé de la ville du Haut-Empire, orienté 30° ouest (*cardines*) et 120° ouest (*decumani*) et qui s'appuie sur la direction que prend le cours de la Vesle. En revanche, dans certains secteurs, les constructeurs romains semblent avoir choisi de suivre la courbe du fossé de l'*oppidum* pour contourner cet obstacle important (fossé profond de 5 à 10 m, large de 45 m par endroits, et adjoint d'une levée de terre) ou éventuellement pour conserver, en partie, un second système défensif. L'existence d'une rue périphérique interne au fossé précoce a été observée à six reprises, à l'ouest et au sud-est de l'enceinte¹⁴.

Dès l'origine, les rues semblent avoir été conçues avec des largeurs importantes, qui varient entre 14 et 17 m de façade à façade, avec des chaussées de 7,50 à 10 m de large, pour faciliter le croisement des véhicules.

Les matériaux de construction les plus fréquemment employés sont, logiquement, ceux qui sont disponibles sur place (comme la craie) (fig. 6) ou extraits à proximité de la ville (comme la meulière présente dans la Montagne de Reims ou les galets vraisemblablement importés des vallées de la Marne ou de l'Aisne) (fig. 7) (Fronteau *et al.*, dans ce volume). La relative difficulté d'approvisionnement en matériaux laisse supposer combien l'entretien des voiries devait être une préoccupation importante. Les surfaces de roulement sont généralement limitées par des caniveaux boisés et, moins souvent, par de simples fossés. De grands collecteurs assurent également le drainage des eaux usées captées par les caniveaux et renvoyées vers la Vesle, notamment suivant l'axe du *decumanus maximus* (fig. 8).

L'hypothèse selon laquelle les espaces de circulation internes aux îlots¹⁵ sont faiblement représentés à Reims (Berthelot, Poirier 2010, p. 31) devra peut-être, à l'avenir, être plus nuancée au regard

14. Rue J dart (96) (Neiss 1978), au 25 rue Libergier (90) (Berthelot, Neiss 1985), place Drouet d'Erlon (7) (Rollet, Balmelle 1994), au 17 boulevard de la Paix (45) (Balmelle à paraître a), au 30 boulevard de la Paix (47) (Jouhet dir. 2017) et rue du Temple (Bontrond, Péchart 2014, vol. 1, p. 142 et vol. 2, p. 221).

15. Parmi les découvertes, on mentionne : cinq ruelles d'une largeur moyenne de 3,50 m au sein d'un même îlot antique au 28 boulevard Joffre (15) (Balmelle *et al.* 1988), une ruelle empierrée au 11-19 rue Buirette (3) (Chossenot *et al.* 2010, p. 423 ; Balmelle à paraître b), une ruelle de 3,80 m de large dégagée sur 10 m de long en arrière d'îlot au 75bis avenue Jean-Jaurès (34) (Balmelle 1998a), une ruelle de 2,70 m de large conservée sur 23 m de long en cœur d'îlot et débouchant sur une rue antique au 30-32-34 rue de l'Écu (40) (Rollet, Louis 2005), une ruelle interne à l'îlot au 15 boulevard de la Paix (44) (Chossenot *et al.* 2010, p. 296), une ruelle large de 2,60 m entre deux habitats au 21 boulevard de la Paix (46) (Balmelle *et al.* 1999a), une ruelle de 3,50 m de large au 93-101 rue Gambetta (69) (Olszewski, Billoin 1996), plusieurs ruelles probables rue de l'Équerre (70) (Rollet dir. à paraître a) et une ruelle de 3,20 m de large place Museux (67) (Bontrond 2017).



Fig. 9 – Plan d'ensemble des constructions d'époque romaine du 28 boulevard Joffre (15) (d'après Balmelle et al. 1988, p. 60, fig. 43).

du nombre relativement important de voies mineures (venelles et ruelles) mises au jour en 2017-2018 sur la fouille des anciens terrains du Sernam situés boulevard Jules-César (27) (Bontrond dir. à paraître b ; Cavé dir. à paraître b ; Mamie dir. à paraître). Leur densité est certainement proportionnelle à celle des constructions ; en effet, il est peu probable que les *insulae* où l'habitat se cantonne le long des rues, libérant à l'arrière de grands espaces, nécessitent la création d'un réseau de circulation secondaire.

Le recours, dans l'agglomération rémoise, aux analyses micromorphologiques sur les niveaux de voirie antique, développées par Marie-Caroline Charbonnier (Inrap) depuis 2016 (ex. : Charbonnier 2019), permettra sans doute de renouveler les connaissances, en palliant les difficultés de lecture et d'interprétation de couches qui prennent parfois l'aspect de dépôts massifs ou d'une accumulation de remblais indifférenciés. Le but poursuivi est de préciser pour chaque rue ses modes de construction et son organisation en déterminant différents faciès liés à sa construction, son utilisation et son entretien.

L'ORGANISATION DES ÎLOTS

Le quadrillage urbain présente la particularité d'être constitué d'espacements irréguliers, avec des travées d'îlots de tailles variées. Hormis contre le *forum*, où ils sont plus réduits, les îlots urbains ont une surface comprise entre 7 800 m² et 22 500 m², une largeur allant de 95 à 160 m dans les travées nord-sud et de 80 à 150 m dans les travées est-ouest. L'*actus* (unité de mesure agraire), avec ses sous-multiples, est l'unité de base visiblement privilégiée pour définir la largeur des rues, la taille des îlots et plusieurs subdivisions internes, dans la partie nord de l'agglomération¹⁶ et peut-être, dans une moindre mesure, dans

sa partie sud¹⁷. Ce schéma théorique des superficies foncières demande à être éprouvé pour l'ensemble du quadrillage, et plus seulement pour les quartiers éloignés du centre.

La question d'une éventuelle adéquation entre la taille des îlots et leur fonction ou le type d'occupation et les activités qu'ils abritent (ex. : habitat résidentiel, habitat modeste, activités commerciales ou artisanales), demeure à l'état de postulats (Berthelot, Poirier 2010) qui devront nécessairement être vérifiés par les fouilles à venir. Il nous est également impossible de déterminer si les îlots urbains sont réservés dès l'origine à certaines fonctions. En outre, si les *domus* se distinguent *a priori* nettement de l'habitat plus modeste de par leur décor et leur plan inspiré de modèles connus (Cavé *et al.*, p. 169 sqq., dans ce volume), l'organisation de l'habitat antique vernaculaire est difficilement lisible tant les réaménagements successifs sont nombreux et les vestiges denses. À l'inverse, le plan des pièces situées en front de rue s'aligne davantage sur la trame urbaine, selon la bande théorique des 6 m comptés à partir de l'alignement (Berthelot, Poirier 2010, p. 33). Cette disposition particulière indique des interactions entre les pièces situées en façade et les rues, et tend à prouver l'existence de boutiques (fig. 9).

Le noyau urbain central originel, qui correspond à l'ancien *oppidum*, semble plutôt dévolu aux *domus*, alors que les deux types d'occupation, résidentielle et modeste, se rencontrent à l'extérieur. Parmi les hypothèses proposées, les *insulae* de petite taille pourraient être spécialisées dans les activités commerciales et artisanales¹⁸. Ces activités sont associées à quelques

17. Rue Gambetta (78) (Berthelot *et al.* 1993), rue de l'Équerre (70) (Rollet dir. à paraître a) et sur l'îlot Capucins-Hincmar-Clovis (93) (Balmelle *et al.* 1990).

18. Parmi ces activités, on trouve : des ateliers de production de céramique et une boutique d'importation de vaisselle de table, rue de l'Équerre (70) ; des échoppes au 10-20 rue de Venise (77) ; un travail de la corneterie, rue Édouard-Mignot (19) ; des entrepôts et des activités de tabletterie sur le site de la médiathèque (86) et rue Maucroix (18) ; et une activité de tissage avec un lieu de stockage de la laine, rue de Venise (77) (Rollet *et al.* 2001 ; Balmelle, Sindonino 2004 ; Brkojewitsch *et al.* 2007 ; Rollet *et al.* 2011a ; Rollet dir. à paraître).

16. Rue Maucroix (18) (Rollet *et al.* 2011a), rue du Président Franklin-Roosevelt (17) (Lefils 2011), boulevard Louis-Roederer sur le secteur 4-5 du tramway (16d) (Cavé, in Sindonino *et al.* 2022).

vestiges d'habitat, sans véritable découpage interne de l'îlot. La fouille du boulevard Dr Henri-Henrot (74) (Rollet dir. 2016) doit être écartée, puisque sa situation en bordure de Vesle fait qu'elle n'appartient pas à un îlot urbain complet. Quant aux *insulae* de grandes dimensions, elles semblent mixtes et pourraient accueillir à la fois des vestiges d'habitat modeste et d'habitat résidentiel. Sur trois sites¹⁹, la proximité du *cardo maximus* semble avoir favorisé l'installation de riches *domus*, dans un secteur qui deviendra au IV^e s. apr. J.-C. l'entrée nord de la ville tardive. L'habitat modeste semble, quant à lui, se développer davantage en arrière de cette rue, vers l'ouest et vers l'est. Les travaux menés par Maxence Poirier (2004 ; Berthelot, Poirier 2010, p. 25) ont montré que les occupations d'une même époque pouvaient être très différentes entre des îlots voisins et que les types d'occupation rencontrés au sein d'un même îlot pouvaient rester les mêmes d'une phase à l'autre, exception faite du site de la rue de l'Équerre (70), où un habitat modeste s'implante au II^e s. à proximité d'installations artisanales datées autour du I^{er} s. apr. J.-C. (travail du verre et de la céramique) (Rollet dir. à paraître a).

DES ZONES DE « VIDE » ?

Mise à part la contrainte spatiale évidente que représente le fossé de l'*oppidum*, les estimations de la surface lotie ne peuvent malheureusement pas être considérées comme très précises, dans la mesure où de vastes secteurs ne sont que très peu documentés. En outre, si le fossé de l'*oppidum* constitue dans un premier temps un obstacle à l'implantation, une fois rebouché il sera progressivement colonisé par des *domus*²⁰.

L'une des principales contraintes de l'archéologie préventive est de ne porter que sur les zones concernées par des projets d'aménagement du territoire, si bien que certains quartiers de la ville antique sont encore aujourd'hui presque entièrement méconnus. Ceux-ci occupent une partie du centre historique qui, à l'inverse des faubourgs, est globalement moins touché par les projets de construction, ou encore certains quartiers métamorphosés dans les années 1960 et qui, depuis, ne font plus l'objet de nouvelles constructions. C'était encore le cas jusque très récemment du quartier Saint-Remi, au sud de la ville, où le programme de réaménagement du parvis de la basilique (63) a entraîné en 2018-2019 la fouille d'occupations antiques et d'un cimetière médiéval (Arnaud dir. à paraître).

Le report des emprises de fouille et de diagnostic sur le plan de la ville du Haut-Empire montre que c'est principalement la partie est de la ville qui est la moins étudiée, alors que la partie ouest a bénéficié des grandes transformations urbaines engagées depuis les trois dernières décennies. Le quart nord-ouest est particulièrement bien appréhendé grâce à plusieurs projets urbains d'envergure impliquant l'étude de grandes surfaces de

fouille, dans les environs plus ou moins proches de la gare SNCF de Reims²¹. Dans le quart sud-ouest, dans le secteur compris entre la rue Gambetta et la Vesle, les différentes fouilles²² ont montré l'existence de quartiers relativement urbanisés (fig. 10), y compris sur le bord interne de la grande enceinte. C'est également le cas immédiatement au sud, où une fouille de 2015 au 1 place Museux (67) (Bontrond 2017) permet de faire le lien avec le quartier Saint-Remi (63, 64). La connaissance du quart nord-est de la ville bénéficiera prochainement des résultats issus des fouilles menées dans le cadre du projet Reims Grand Centre, lancé au printemps 2015 et qui s'achèvera en 2022²³.

Des quartiers entiers de la ville sont également sujets à des problèmes de conservation des vestiges antiques, particulièrement dans les zones périphériques, où l'explosion urbaine aux époques moderne et contemporaine a porté préjudice aux constructions anciennes. Le quart sud-est de la ville et une partie du quart nord-ouest²⁴, avec leurs grandes surfaces d'extraction de craie à l'époque moderne, sont assez révélateurs ; sur ces sites, seules les structures ancrées profondément dans le substrat géologique nous sont parvenues. Aux dégradations causées par les vestiges modernes s'ajoutent les bombardements de 1914-1918 et les reconstructions qui ont suivi.

Si l'on excepte le manque de données imputable aux aléas des promotions immobilières et aux réaménagements modernes, l'état actuel des recherches suggère l'existence de quelques secteurs très peu ou non construits à l'intérieur de la ville du Haut-Empire. Il s'agit tout d'abord des zones d'extension maximale des nécropoles, qui vont, à la fin de l'Antiquité, coloniser progressivement l'intérieur immédiat de l'enceinte augustéenne, comme dans la moitié nord de la ville²⁵, spécialement au nord de l'extrémité est du *decumanus maximus*.

Dans l'extrémité nord-ouest de la ville du Haut-Empire, c'est la nature inondable du terrain dans cette partie basse de la Vesle qui a entravé l'urbanisation du secteur²⁶. L'emprise réelle de

21. Voir notamment les fouilles des rues Maucroix (18) (Rollet et al. 2011a), Marie-Clémence-Fouriaux (20) (Van Lynden Tot Oldenaller dir. 2017 ; Péchart dir. à paraître ; Stocker dir. à paraître a, b), Lecointre (21) (Péchart, Arnaud 2014) et du tracé de la ligne 1 du tramway (16) (Sindonino et al. 2022).

22. La fouille de la rue des Capucins-rue des Moulins (72) en 2016 (Bontrond dir. à paraître b) et la fouille du boulevard Dr Henri-Henrot (74) en 2007-2008 (Rollet dir. 2016), sont venues enrichir des données archéologiques un peu plus anciennes recueillies rue Gambetta (78) (Berthelot et al. 1993), rue de Venise (77) (Rollet et al. 2001), îlot Capucins-Hincmar-Clovis (93) (Balmelle et al. 1990) et rue de l'Équerre (70) (Rollet dir. à paraître a).

23. Ce programme de métamorphose du cœur de Reims prévoit en particulier la création d'un complexe aquiludique et d'une grande salle événementielle avec un parking souterrain sur les anciens terrains du Sernam (27) et la transformation des Promenades (13) et du secteur situé autour des halles Boulingrin (29, 30).

24. Dans le quart sud-est de la ville, on citera en particulier la fouille du 30-32-34 rue de l'Écu (40) (Rollet, Louis 2005) et les diagnostics du 48 boulevard Carteret (Cavé 2012) et du 1-3 rue Piper (Jouhet 2011). Concernant le quart nord-ouest, des cas d'extraction moderne sont mentionnés boulevard du Général Leclerc (6) (Stocker 2006) et sur la fouille voisine située boulevard Louis-Roederer sur le tracé du tramway (16d) (Cavé, in Sindonino et al. 2022).

25. C'est le cas dans les quartiers de Clairmarais et La-Fosse-Plantine vers la rue Pierre-Brossolette, des Trois-Piliers et La-Fosse-Jean-Fat, et dans la zone des rues de Sébastopol, Charlier, Prieur-de-la-Marne, Dérodé et du boulevard Jamin (36, 37, 35).

26. Comme on peut le constater sur les diagnostics du 3 rue Irénée-Lelièvre (Berthelot 2000) et du 83 rue Ernest-Renan (Rollet 1997), réalisés en 1997, où des sédiments hydromorphes apparaissent directement sous les remblais modernes.

19. Il s'agit du site du 28 boulevard Joffre (15) (Balmelle et al. 1988), du secteur 3 du tramway place de la République (16c) (Pilliot, Cavé, in Sindonino et al. 2022) et de la fouille du boulevard Jules-César sur le futur complexe aquiludique (27a) (Cavé dir. à paraître a).

20. Comme au 14-16 rue des Moissons (42) et au 57 rue des Capucins et 14-20 rue Boulard (92) (voir Balmelle et al. 1999b ; Balmelle 1995 ; Balmelle, Neiss 2003, p. 8-35 et p. 80-82) et sur de nouveaux axes de circulation (Berthelot et al. 1988 ; 1993 ; Bontrond, Péchart 2014 ; Jouhet dir. 2017).



Fig. 10 – Plan d'ensemble des constructions d'époque romaine du 10-20 rue de Venise (77), complété par celles de la fouille du conservatoire, rue Gambetta (78) (d'après Rollet et al. 2001, p. 49, fig. 75).

cette zone marécageuse doit très probablement s'étirer vers le nord-est d'après les données archéologiques disponibles²⁷.

La surface construite dans la ville du Haut-Empire peut finalement être estimée *a minima* à 300 ha, dont à peu près 15 ha ont fait l'objet d'une étude archéologique « complète », soit un taux de fouille d'environ 5 %. Il est possible de restituer une sorte de losange très irrégulier aux bords rentrants qui concentrerait toutes les parcelles loties. En dehors de ce losange, le tissu urbain est lâche, voire le bâti quasi inexistant. La présence de ces zones de vide amène à s'interroger : le cadre urbain était-il trop étendu à l'intérieur de la grande enceinte et son urbanisation inachevée car trop ambitieuse ?

27. Voir les données collectées rue Édouard-Mignot (19) en 2007 (Brkojewitsch *et al.* 2007), rue Marcel-Thil en 2013 (Stocker 2014), au 65 rue du Mont-d'Arène (Péchart 2013) et rue de Thillois (2) en 2016 (Cavé *et al.* 2016) ou rue de la Magdeleine (1) en 2018 (Kasprzyk à paraître).

LA PARURE MONUMENTALE

QUELQUES OBSERVATIONS TOPOGRAPHIQUES

Si quelques grands édifices antiques sont encore partiellement visibles aujourd'hui (porte de Mars, cryptoportique, thermes) ou connus par la documentation ancienne et les résultats de quelques fouilles récentes, ils sont en général mal caractérisés et localisés de manière approximative. La présence de nombreux monuments ne demeure encore que supposée, voire douteuse si l'on ne se fie qu'aux plans du début du xx^e s.

La découverte de soubassements de murs de plus de 1,50 m de large sur la fouille Inrap des rues Marie-Stuart et Diderot (49) (Neaud *dir.* à paraître) pourrait permettre de valider les propositions de Ernest Kalas qui représentait, sur ses plans de 1911-1912 (Kalas 1912), un vaste bâtiment antique (basilique ? temple ? édifice public ? vaste *domus* ?) dans l'îlot voisin de celui situé immédiatement au nord-est de la porte Bazée (l'arc sud de



Fig. 11 – Vue aérienne des fondations du bâtiment de stockage découvert rue Maucroix (18) (cliché : P. Rollet, Inrap).

la ville du Haut-Empire, autrement appelée porte Collatice). À l'inverse, le théâtre antique, dont la présence était envisagée cours Langlet d'après les données apportées par des découvertes anciennes, la topographie de la ville romaine et les particularités du parcellaire du cadastre napoléonien à cet endroit, n'a pas été mis au jour sur les fouilles du secteur 8 (sous-station) du tramway (16e) (Jouhet, in Sindonino *et al.* 2022).

D'autres bâtiments massifs et susceptibles d'appartenir à la sphère publique ont été repérés sur les sites de la rue Maucroix (18) (probable *horreum*) (Rollet *et al.* 2011a) (fig. 11) et du boulevard Dr Henri-Henrot (74) (Rollet dir. 2016 ; Jouhet *et al.*, dans ce volume).

La plupart des équipements publics se concentrent à l'intérieur de l'ancien *oppidum*, autour du *forum* et à proximité du *cardo maximus*, dans ce que M. Poirier nomme « le centre monumental » (Poirier 2004 ; Berthelot, Poirier 2010, p. 35-37). Celui-ci dessinerait un rectangle d'une superficie de 70 ha environ (environ 1,15 km sur 0,60 km de côté) et dont les limites virtuelles s'appuieraient sur les quatre arcs monumentaux et la trame des rues. La périphérie nord de la ville du Haut-Empire comprend également plusieurs éléments de la parure monumentale, dont un amphithéâtre (Mathelart, dans ce volume) et deux temples mis au jour rue Belin (22) (Rollet dir. 2006a ; Rollet, Jouhet, dans ce volume) et rue Lecointre (21) (Péchart, Arnaud 2014 ; Péchart, Poupon, dans ce volume).

LE FORUM

Le *forum* et sa proximité immédiate constellée d'édifices publics représentent le centre de la vie civique et économique dans la ville pendant toute l'Antiquité, même au-delà de la construction de l'enceinte tardive. Il conserve son plan et son étendue, indépendamment des bâtiments qu'il abrite et des fonctions qu'il remplit. De forme rectangulaire, il couvre une superficie de 2,50 ha (250 sur 100 m de côté), comparable à celle du *forum* de Trèves. Il est axé sur le quadrillage antique, bien qu'il ne se trouve pas strictement à l'intersection des deux rues principales de la ville. Une opération de fouille menée en 2016 par le service archéologique du Grand Reims a permis d'étudier la limite méridionale du *forum* (Pichard dir. à paraître). Le mur repéré longe un *decumanus* et fait peut-être office de « mur de clôture » sur ce côté du *forum*. Il s'insère en effet parfaitement dans la restitution de son plan, proposée par Charles-Édouard Sauvin à partir du récolement des découvertes anciennes et de quelques prospections dans des caves d'habitations (Sauvin 2006) (fig. 12). Un diagnostic réalisé en 2015 par le Grand Reims dans le secteur de la rue Colbert (Bontrond, Arnaud 2015) a par ailleurs permis d'aborder l'angle nord-ouest de l'édifice. Il est désormais vraisemblable qu'une rangée de boutiques s'appuyait contre le mur de clôture nord du *forum*, à l'image de ce qui a été mis en évidence sur son côté est.

L'hypothèse d'un plan tripartite semble la plus vraisemblable (fig. 13) au regard des quelques indices archéologiques et par comparaison avec les plans des autres *fora* et cryptoportiques connus en Gaule romaine (Arles, Narbonne, Augst et Bavay pour ne citer qu'eux). L'aile ouest du cryptoportique du *forum* est encore conservée en élévation ; elle ne représente qu'une toute petite partie de l'ensemble monumental. Le bon état de conservation des galeries souterraines plaide en faveur d'un usage prolongé au cours des siècles, qu'il soit intégral ou partiel. La découverte d'ébauches de tabletterie dans toute la galerie, à l'occasion de plusieurs opérations de sauvetage dans les années 1930 et 1960 signalerait, d'après plusieurs auteurs, le délaissement progressif du monument au profit d'activités artisanales (Mack, Méné 1933 ; Ertlé 1968 ; Christophe, Ertlé 1969). Celles-ci sont attribuées au IV^e s. apr. J.-C. du fait de la présence de céramique sigillée décorée à la molette.

LES THERMES

Les thermes impériaux, dont une partie est conservée sous la cathédrale actuelle, sont occupés dès le I^{er} s. apr. J.-C. avant d'être intégralement reconstruits au IV^e s. apr. J.-C.²⁸ sous l'impulsion de l'empereur Constantin, comme en témoigne une inscription dédicatoire (*CIL* XIII, 3255). La branche centrale de l'aqueduc de la ville est, à cette époque tardive, toujours en service pour alimenter les thermes en eau. En effet, la mise au jour, dans le bassin de régulation de l'aqueduc, près de la prise d'eau située à Jonchery-sur-Suippe (Marne), de monnaies de

28. Les fouilles de la cathédrale, menées par Henri Deneux entre 1919 et 1930 (Deneux 1944), puis par Robert Neiss et Walter Berry entre 1993 et 1995 avec la collaboration d'Amaury Masquillier (Neiss, Berry 1997), montrent un grand nombre de réaménagements successifs entre le I^{er} s. et le IV^e s. apr. J.-C.

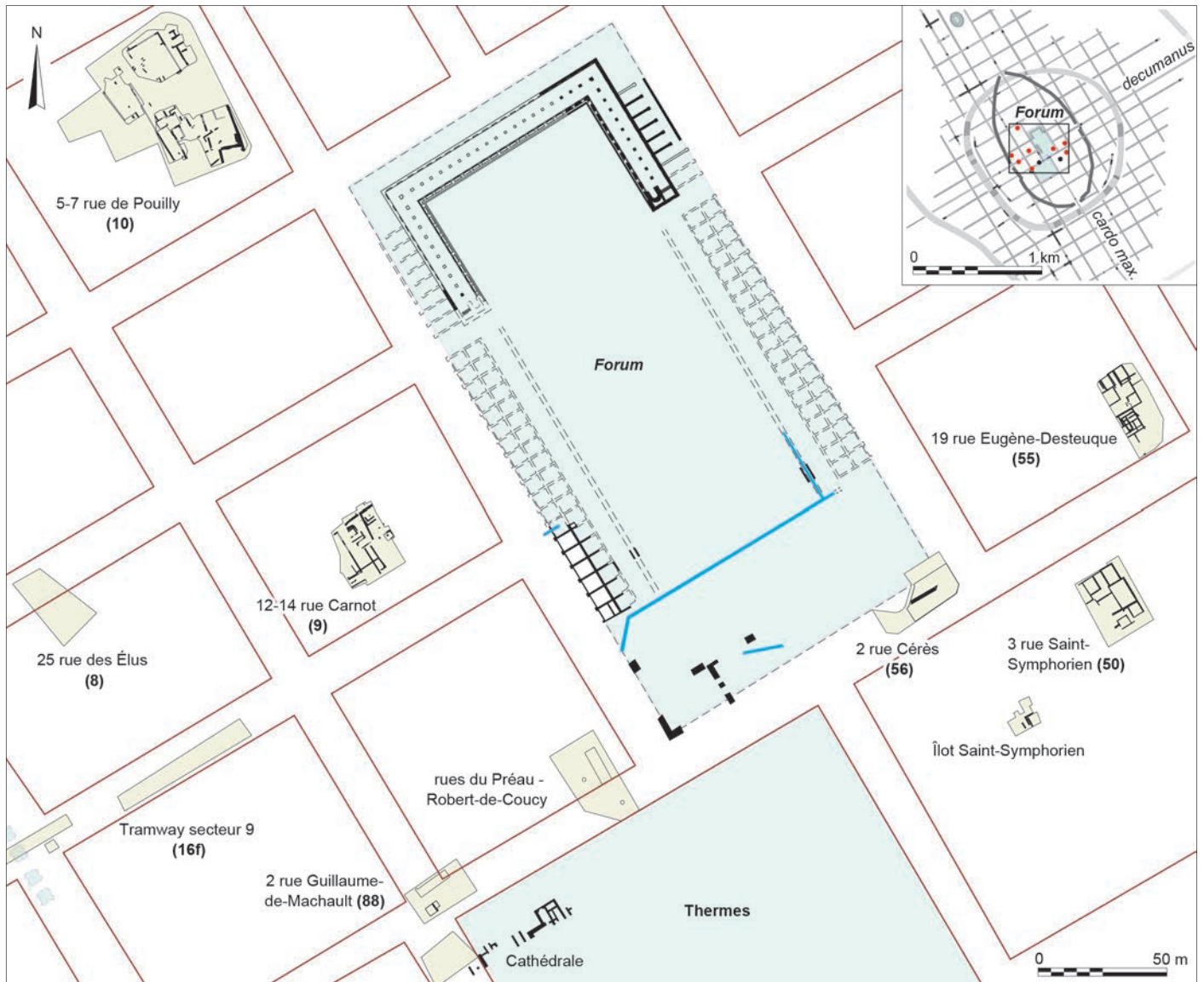


Fig. 12 – Restitution du plan du forum et représentation des opérations archéologiques avoisinantes (DAO : C.-É. Sauvain, CMN).

Magnence et de Valens, atteste l'utilisation de l'aqueduc jusque dans la seconde moitié du IV^e s. apr. J.-C. (Ardhuin 1997, p. 340 ; Rabasté, Ardhuin 2010, p. 93-105). Bien qu'incomplets, la lecture des plans existants suggère que les thermes s'étendaient sur plus de 1 ha.

La découverte de thermes imposants rue Saint-Symphorien (50), dans l'îlot voisin de celui qu'occupent les thermes impériaux de la cathédrale, avait amené à proposer de réunir ces deux édifices de bains (Sindonino dir. 2016, p. 125), en s'appuyant notamment sur les similitudes qui existent entre le site rémois et les thermes impériaux de Trèves édités entre 300 et 320 apr. J.-C. sur l'espace de deux îlots, soit une surface de 3,60 ha (Kuhnen 2004, p. 69), après la destruction préalable d'un îlot à caractère résidentiel. Mais, si l'hypothèse paraît séduisante, la présence du *cardo maximus* contre le bord ouest de l'îlot antique, entre les thermes impériaux et les thermes de la rue Saint-Symphorien (50), indique vraisemblablement le contraire.



Fig. 13 – Insertion du forum antique dans la ville actuelle (3D : X. Briand, d'après la restitution de M. Poirier et C.-É. Sauvain).

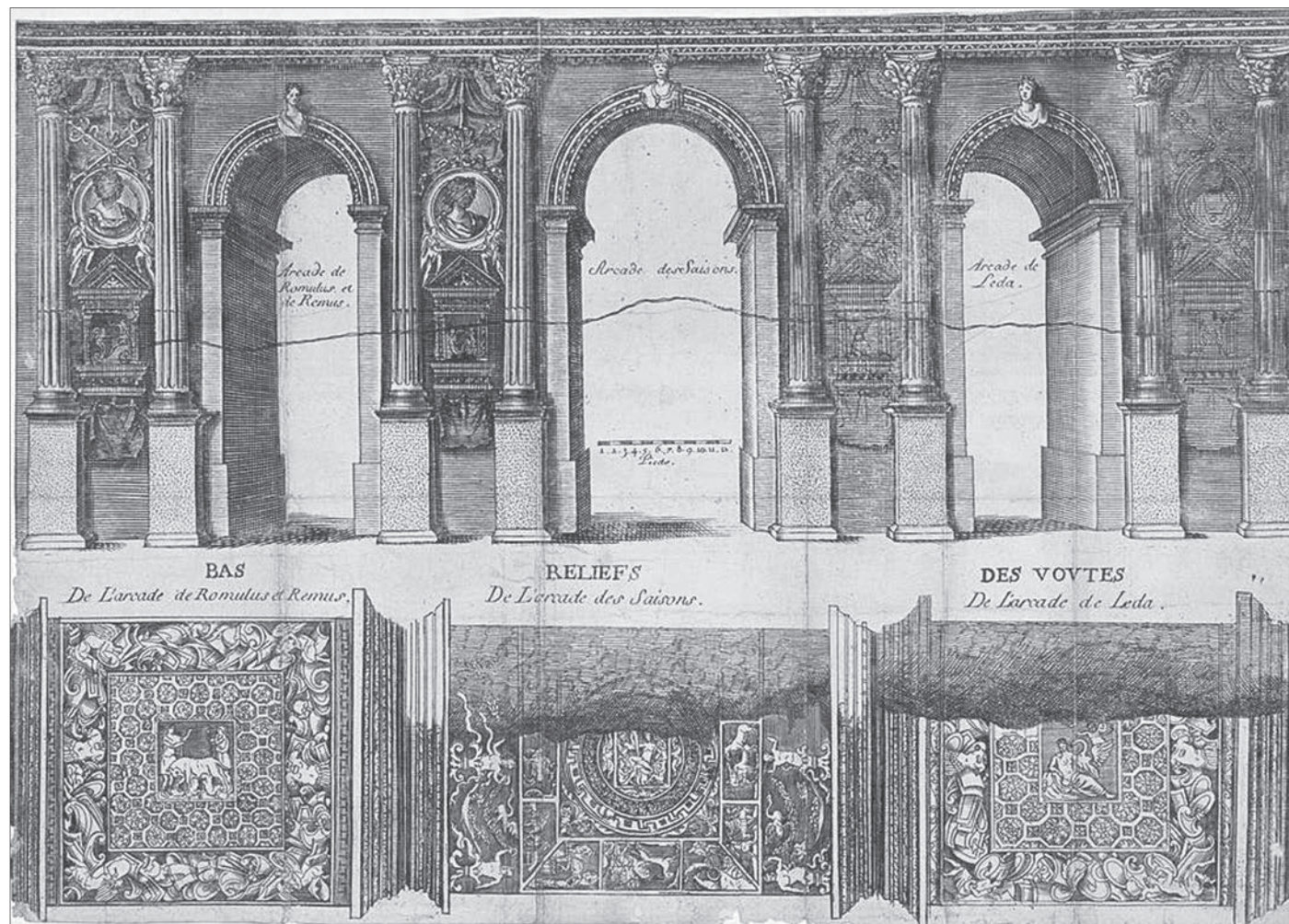


Fig. 14 – Porte de Mars, chalcographie de la façade nord et des reliefs des trois arcades. Réduction anonyme des gravures de Jean Colin de 1677, parues dans le Journal des savants en 1678 (Bibliothèque municipale de Reims [BMR], XXX, I, 1, 1).

LES ARCS MONUMENTAUX

Les quatre arcs encadrent le centre monumental de la ville du Haut-Empire. Ils enjambent les deux axes de circulation majeurs de Reims antique, qui sont prolongés par les voies d'entrée dans la ville. Au sud, l'arc de la porte Bazée, dont une portion est encore visible rue de l'Université (80), avait la même ampleur que l'arc septentrional (Neiss, Sindonino 2004). Les quatre arcs se retrouvent noyés dans le nouveau rempart à la fin de l'Antiquité et transformés en portes de la ville tardive. Au nord, l'arc de la porte de Mars est encore conservé en élévation avec des réfections modernes et contemporaines. Composé de trois arcades, il s'étend sur une longueur de 32,50 m, inégale dans le monde romain (fig. 14).

La tradition orale rapporte qu'un temple dit « temple de Mars » se situait face à l'arc antique. D'autres affirment que cette découverte aurait d'ailleurs donné son nom à la porte. Selon Prosper Tarbé, ce temple se situait à l'emplacement de l'ancienne usine de gaz Houzeau (actuelle rue Chaix d'Est-Ange), fouillée vers 1835 lors de sa construction (Tarbé 1844, p. 206).

En 2013, la fouille réalisée au pied de la porte de Mars (28) par le service archéologique de Reims a permis d'en documenter certains aspects. Il apparaît désormais évident que la circulation des véhicules, au moins à partir de sa transformation en porte,

ne s'effectuait que sous l'arcade centrale, au vu de l'absence d'ornières sur les blocs constituant le sol des deux autres passages. La découverte d'un égout maçonné adossé à la fondation du monument permet par ailleurs de mieux appréhender son insertion dans le réseau viaire préexistant (Bontrond *et al.* 2015).

Sur la zone D du secteur 3 du tramway, situé place de la République (16c) et fouillé en 2007-2008, la largeur de la bande de roulement du *cardo maximus*, utilisée entre la fin du 1^{er} s.-début du 2^e s. et la fin du 3^e s.-début du 4^e s. apr. J.-C., coïncide avec l'espace situé entre les deux piles centrales de l'arc de la porte de Mars d'après les restitutions proposées (Cavé, *in* Sindonino *et al.* 2022). Nous sommes donc tentés de faire correspondre la date de création de cet arc aux dates d'installation du mur de façade et des premiers niveaux de chaussée, qui sont postérieures à 85-90 - 110-120 apr. J.-C. d'après le mobilier céramique associé. En outre, la date de réalisation de l'architecture et de l'ornementation de la porte, fixée à la fin du 2^e s. apr. J.-C., entre 169 (mort de Lucius Verus) et 180 (mort de Marc Aurèle) sous réserve d'une identification correcte des bustes d'empereurs divinisés (Lefèvre 2010, p. 139-140), concorde assez bien. Mais cette question n'est pas définitivement tranchée, car l'étude du mobilier issu de la fouille de la porte de Mars tendrait en effet à repousser sa construction au début du 3^e s. apr. J.-C. (Bontrond *et al.* 2015).

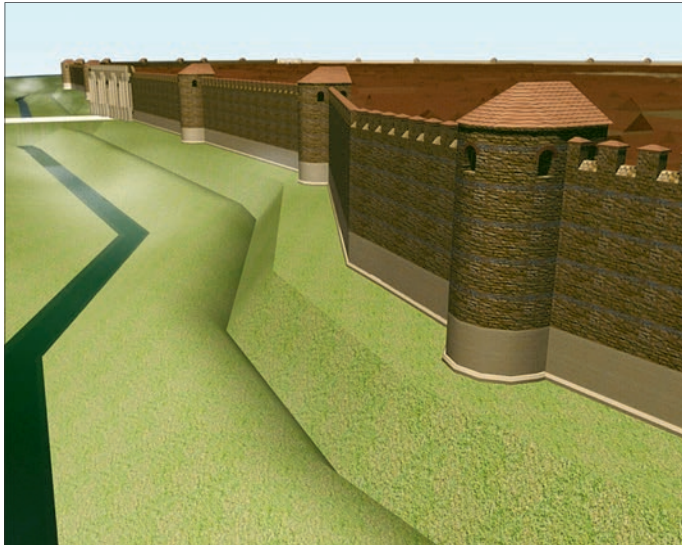


Fig. 15 – Hypothèse de restitution de l'enceinte tardive à partir des données recueillies sur le site de la médiathèque-cathédrale (86) (3D : X. Briand, M. Poirier).

LE SANCTUAIRE NORD

C'est au nord de la ville du Haut-Empire, dans une position excentrée, à proximité de la voie Reims-Bavay et du fossé de la grande enceinte, que se développent les vestiges du sanctuaire de la rue Belin (22), construit à l'époque sévérienne (Rollet dir. 2006a ; Rollet, Jouhet, dans ce volume). Le bâti mis au jour permet de restituer une esplanade d'au moins 100 m de long, au centre de laquelle s'élevait probablement un temple dédié à Mercure d'après les blocs architecturaux recueillis sur le site (Brunet-Gaston 2008). L'édifice est construit à l'extrême fin du I^{er} s. ou au tout début du III^e s. apr. J.-C., peut-être à l'emplacement d'un lieu de culte plus ancien. Immédiatement après l'incendie du monument, vers les années 260, le creusement de deux grands puits témoigne de la réoccupation de l'aile ouest du sanctuaire.

L'AMPHITHÉÂTRE

L'amphithéâtre se situe au nord de la ville du Haut-Empire ; il occupe une position stratégique à proximité de la voie romaine qui dessert Boulogne, et à peu près à même distance de la grande enceinte et de l'enceinte tardive. Les informations accumulées anciennement ont été complétées en 2007-2008 grâce aux résultats de la fouille du tramway (parvis de l'église Saint-Thomas) (16b) qui a révélé la présence du mur périmétral et de la fondation de la façade de l'amphithéâtre (Lefils, Jouhet, in Sindonino *et al.* 2022 ; Mathelart, dans ce volume). Cette découverte permet de le localiser plus précisément et d'en estimer les dimensions, qui approcheraient 122 sur 100 m. Sa construction serait datable entre les années 15-20 et 40-45 apr. J.-C. Des vestiges de l'amphithéâtre étaient encore apparents jusqu'au début du XIX^e s., comme le montre la lithographie de Jules Arnout, réalisée d'après les croquis de Jacques-Joseph Macquart (BMR, n° XXIX, II, 1), les habitants ayant vraisemblablement continué à employer ce monument comme carrière de matériaux. En revanche, la



Fig. 16 – Tronçon de l'enceinte tardive découvert rues Ponsardin et Diderot (48) (à gauche : assises du radier, à droite : blocs de l'élévation) (cliché : Y. Rabasté, Inrap).

description versifiée en latin du XI^e s., que l'on doit à Anselme dans sa *Vie d'Adalbert* (évêque de Sarrebruck)²⁹, semble davantage s'appliquer au temple de la rue Belin (22) (Rollet dir. 2006a) qu'à l'amphithéâtre (Neiss 2010a, p. 191).

L'ENCEINTE TARDIVE

Grâce aux résultats de plusieurs opérations de fouille déterminantes, l'enceinte tardive de Reims est très certainement l'édifice antique le mieux connu de la ville, après ceux conservés en élévation et encore visibles aujourd'hui (porte de Mars et cryptoportique). Le système défensif de la ville de l'Antiquité tardive (tracé, dimensions, mode de construction, datation, etc.)³⁰ est bien documenté (fig. 15) et, surtout, son parcours est encore perceptible dans la trame des rues actuelles. Un ouvrage paru en 2004 dans la collection « Archéologie urbaine à Reims » lui est dédié (Neiss, Sindonino 2004). Il recense toutes les observations anciennes et récentes, et propose une restitution globale de son tracé et de sa forme architecturale. La fouille du 72 rue Ponsardin et 13 rue Diderot (48), réalisée en 2012 (Rabasté dir. 2016), vient compléter ces informations.

Le rempart suit une forme générale ovale assez proche de celle de l'*oppidum*, et qui reprend le centre préexistant de la ville du Haut-Empire, dont il intègre en tant que portes les quatre arcs monumentaux. Il englobe ainsi une surface proche de 55 ha et mesure près de 3 km de long et près de 100 m de large entre la rue intérieure et le glacis du fossé (20 m de large pour l'emprise du rempart avec la rue intérieure, le terre-plein, le mur et les

29. « Non loin de la ville s'élevait jadis un temple, sanctuaire exécrable des faux dieux. On voit encore en ces lieux une ruine d'aspect antique, dont les murs à demi écroulés et les pierres disjointes attirent les yeux et excitent l'admiration des voyageurs. On peut juger, en voyant la masse et l'immensité de ces débris, quelle grandeur et quel caractère imposant devait avoir le monument, lorsqu'il était encore debout » (Demaison 1892).

30. Concernant la restitution du mur et des fossés, voir les découvertes de la rue de l'Université (80) et de la médiathèque (86) et, dans une moindre mesure, celles de la rue de Contrai (79), rues Chanzy-Libergier (89), au 58-68 rue Chanzy (82), au 52-54 rue Cérés (52) et au 41-43 rue Chanzy (85), toutes rappelées et commentées dans Neiss, Sindonino 2004. La fouille de la rue de l'Université (80) a permis d'étudier l'extrémité occidentale de l'arc antique de la porte Bazée (Neiss 1973-1983 ; 2016), ainsi qu'un tronçon du mur d'enceinte conservé sur 28 m de long et sur 4,60 m d'élévation, qui subsistait contre le massif de l'arc. En avant du rempart, seul le départ du fossé a pu être localisé. La fouille de la médiathèque (86) (Balmelle, Sindonino 2004) a permis de déterminer avec précision, outre le tracé de la courtine, celui de la rue qui longeait le terre-plein à l'intérieur du mur d'enceinte, ainsi que le départ du fossé.

tours, auxquels s'ajoutent 80 m de large pour le double fossé et ses abords). L'ouvrage est imposant ; il est construit avec des matériaux solides et constitué d'un mur en pierre précédé de larges fossés et doté de tours. Les volumes de matériaux nécessaires à sa construction sont estimés à environ 110 000 m³ d'après les hypothèses de restitution émises (Neiss, Sindonino 2004, p. 80, fig. 85).

Sur le site du 72 rue Ponsardin et 13 rue Diderot (48) (Rabasté dir. 2016) le talus se trouve dans l'emprise de la fouille, sous le trottoir actuel de la rue Ponsardin³¹, mais les vestiges du mur d'enceinte n'ont pu être que partiellement appréhendés sur une bande de 27 m de long environ et 1 m de large, lors de la phase de reprise en sous-œuvre en limite de parcelle. L'architecture du mur d'enceinte se divise en trois parties principales sur une hauteur totale restituée de 10 m. Elle comprend la tranchée de fondation du mur, le radier de fondation (assise de pierres frustes et blocs de remploi, ou épais niveau de mortier jaunâtre) et le soubassement composé d'un niveau de mortier installé sur l'assise sommitale et lissé en surface pour servir de lit d'attente à l'élévation du mur de courtine, qui conserve seulement quelques blocs de remploi joints à sec (fig. 16). Le talus interne, qui s'appuie directement sur le mur d'enceinte, est constitué d'un niveau de démolition épais, conservé sur près de 1 m de haut. La nature de ce remblai est semblable à celle relevée sur le site de la médiathèque (86) et, comme sur celui-ci (Neiss, Sindonino 2004, p. 68), il suit une déclivité du rempart vers l'intérieur de l'agglomération. Ce remblai a livré du mobilier céramique que l'on peut placer dans une fourchette chronologique comprise entre 280-290 et 310-320 apr. J.-C. La largeur du talus est estimée à 15 m au maximum (Rabasté dir. 2016, p. 152).

La fouille des rues Ponsardin-Diderot (48) a montré une certaine hétérogénéité dans les techniques de construction du rempart, d'autant plus si on les compare à celles relevées sur les sites de la médiathèque (86) (Balmelle, Sindonino 2004) et de la rue de l'Université (80) (Neiss 1973-1983). Ces différences peuvent s'expliquer soit par le soutien financier sporadique des commanditaires, soit par le phasage de sa construction. Aussi faut-il peut-être envisager la possibilité d'un tronçon d'enceinte édifié (un peu) plus tôt sur le site des rues Ponsardin-Diderot (48) – dans le quart sud-est de la ville (après la récupération des matériaux de construction qui intervient assez précocement sur ce site et son abandon) – que dans le quart sud-ouest, comme sur le site de la médiathèque (86). En effet, on a pu procéder en plusieurs étapes étalées dans le temps, sans compter la fréquence certainement importante des remaniements et des réparations (Brulet 1990, p. 291). En outre, les tronçons du rempart qui recoupent des rues du Haut-Empire, tel que sur le site de la médiathèque (86), sont peut-être réalisés en dernier, si l'on présume qu'elles continuent à être empruntées au moins durant le temps des travaux.

Les propositions de datation de l'enceinte tardive reposent sur un croisement de différents types de données chronologiques issues des sites de la rue de l'Université (80), de la rue

de Contrai (79) (Sindonino dir. 2004) et de la médiathèque (86) (Neiss, Sindonino 2004, p. 84-95). Les auteurs de cette publication situent l'ensemble des étapes du processus d'édification de l'enceinte dans un intervalle allant de 320 à 410 apr. J.-C. environ. La date d'érection de l'enceinte est fixée entre 330 et 370 apr. J.-C., voire dans une fourchette chronologique réduite aux années 330-350, sous le règne de Constantin. La date d'achèvement du projet, avec notamment le creusement du fossé, demeure en revanche incertaine, faute d'indices suffisants.

LA TRANSITION VERS LA VILLE TARDIVE LES QUARTIERS EXCENTRÉS AUX III^e ET IV^e S. APR. J.-C.

Sous la Tétrarchie, Dioclétien réforme les structures étatiques et administratives de l'Empire en remodelant la composition, la hiérarchie (promotions ou déclassements de certaines cités) et le nombre de provinces. Il crée également une entité supérieure aux provinces, les diocèses. Ainsi, Reims devient à l'extrême fin du III^e s. apr. J.-C. la capitale de Belgique seconde (*Notitia Galliarum*, VI, 1) et prend le nom de *Civitas Remorum* ou *Urbs Remorum*. Les légats gouverneurs avec leur personnel continuent néanmoins à résider dans la capitale de cité, ainsi que de nombreux fonctionnaires impériaux, même si Trèves, devenue la capitale du diocèse des Gaules, le noyau marchand et siège du procureur, va progressivement éclipser Reims.

À Reims, le passage de la ville du Haut-Empire à celle de l'Antiquité tardive s'accompagne d'un resserrement de l'assiette urbaine vers le centre de l'agglomération. L'enceinte du IV^e s. apr. J.-C. délimite alors une surface estimée à 55 ha, qui ne représente plus que 10 % de la taille de la ville augustéenne. Sa construction entraîne la « libération » d'un espace d'au moins 400 ha, entre les deux enceintes. Cet état de fait nous amène à nous interroger sur le statut qu'occupe cette couronne urbanisée, qui va progressivement être délaissée. Amplement lotis entre le I^{er} s. et la seconde moitié du III^e s. ou le début du IV^e s. apr. J.-C., ces quartiers d'habitat ne peuvent être qualifiés d'espaces périurbains ou de faubourgs, bien qu'ils aient accueilli pour certains des activités plus adaptées à un contexte semi-rural³².

Selon toute vraisemblance, les dynamiques à l'œuvre ne sont pas les mêmes dans les quartiers excentrés que dans le centre-ville, visiblement moins atteint par les démantèlements. Pour preuve, le centre accueille encore au III^e s. apr. J.-C. de nouvelles constructions au sein de l'habitat privé³³.

Dans les quartiers excentrés de la ville du Haut-Empire, c'est bien la démolition de l'habitat et la récupération des matériaux

32. Carrières d'extraction de craie rue Lecointre (21) (Péchart, Arnaud 2014) et rue de Contrai (79) (Sindonino dir. 2004), artisanats variés, présence de tombes isolées sur une dizaine de sites, dépotoirs rue Lecointre (21) et, dans une moindre mesure, au 93-101 rue Gambetta (69) (Olszewski, Billoin 1996). Comme le soulignent les auteurs pour le site de la rue Lecointre (21) : « le dynamisme illustré au travers des multiples activités recensées ne restitue pas l'image d'un secteur totalement laissé à l'abandon [...] sa localisation indique clairement que le démantèlement général de la zone est loin d'être accompli. En effet, la présence d'une décharge sur les marges ne peut se justifier que si les espaces périphériques sont encore occupés » (Péchart, Arnaud 2014, p. 174).

33. Comme sur les fouilles de la rue d'Anjou (83) (Rollet dir. à paraître b) et de la rue Eugène-Destueque (55) (Sindonino dir. 2005), et des thermes rue Saint-Symphorien (50) (Sindonino dir. 2016).

31. La même configuration, c'est-à-dire le mur d'enceinte présent sous le trottoir de l'actuelle rue Ponsardin, est envisagée pour le site du 6 rue Ponsardin (53), qui n'a livré aucun vestige des fortifications tardives dans l'emprise de la fouille, y compris lors des reprises en sous-œuvre (Cavé dir. 2017b).

de construction qui restent la norme à cette période. Si des petits noyaux d'habitat continuent à « vivoter » de manière sporadique³⁴, pendant la démolition et la récupération de certaines pièces alentour, on ne peut pas parler d'une véritable pérennité de l'habitat privé et il s'agit plutôt d'occupations précaires, d'une durée et d'une emprise au sol très limitées. À l'intérieur des *insulae*, l'abandon se traduit par le démontage ordonné et organisé des constructions, avec pour objectif d'en élaborer de nouvelles à partir des éléments récupérés et de nouveaux matériaux. Le procédé est quasi systématique et propre à un contexte chronologique précis, entre le III^e s. et le IV^e s. apr. J.-C., avant l'édification de l'enceinte tardive ; il ne renvoie pas aux démolitions ponctuelles et reconstructions que l'on peut rencontrer entre deux phases d'aménagement. L'absence de ressources en pierre dans le sous-sol rémois (Fronteau *et al.*, dans ce volume) a effectivement conduit les constructeurs à récupérer la plupart des matériaux issus de la démolition pour les utiliser dans de nouveaux projets.

Deux grandes étapes de « déconstruction » des sites à l'Antiquité tardive ont été mises en évidence sur Reims par le biais des données stratigraphiques et du mobilier associé (Mathelart, Florent 2016 ; Balmelle *et al.* 2019). La première phase peut être datée entre 250-255 et 270-280 apr. J.-C. ; ce sont les sites compris entre le centre-ville et le cours de la Vesle qui sont les premiers à être complètement abandonnés³⁵. La seconde phase est datée entre les années 280-290 et les environs de 310 apr. J.-C. Contrairement à la première, elle est plus diffuse et s'étend pratiquement sur l'ensemble du tissu urbain.

L'incidence de ce démantèlement est plus ou moins prégnante d'un site à l'autre. Les niveaux de démolition et la récupération des matériaux de construction sont importants dans certaines *domus*³⁶. La plupart du temps, les indices de récupération se résument à des négatifs de murs, qui n'apparaissent plus que sous la forme de tranchées linéaires comblées de sédiment. Mais des traces de destruction de plus grande ampleur sont également attestées, tout du moins en bordure interne du rempart tardif comme sur le site de la médiathèque (86) (Balmelle, Sindonino 2004). Sur cette opération, la découverte d'adobes rubéfiés, de résidus de planches calcinées sur les derniers sols du portique et du bâtiment, d'une cloison en terre, cuite sous l'action du feu et conservée en élévation, ainsi que la faible masse de tuiles retrouvées et la rareté du mobilier dans les couches d'occupation des bâtiments (surtout rapportées à la taille des surfaces couvertes) sont vraisemblablement symptomatiques d'un incendie volontaire et d'une récupération planifiée des matériaux (Balmelle, Sindonino 2004, p. 167-169). L'abandon du site est daté au plus tôt du premier tiers du IV^e s. (productions d'Argonne associées à une monnaie de Constantin I frappée à Thessalonique en 320 apr. J.-C.).

34. Comme rue Maucroix (18) (Rollet *et al.* 2011a), au 11-19 rue Buirette (3) (Balmelle à paraître b), au 15 rue Clovis (95) (Balmelle à paraître c) et rue de l'Équerre (70) (Rollet dir. à paraître a).

35. Comme place Drouet d'Erlon (7), boulevard du Général Leclerc (6), rue de Chativesle (5), rue Clovis (95) et rue Chanzy (82) (Mathelart, Florent 2016).

36. Comme au 58-68 rue Chanzy (82) (Balmelle 1998b), au 15 boulevard de la Paix (Maison des syndicats, ancienne Bourse du Travail) (44) (Balmelle, Neiss 2003, p. 74-75) et au 57 rue des Capucins – 14-20 rue Boulard (92) (Balmelle 1995 ; Balmelle, Neiss 2003, p. 80-82).

Le démantèlement d'un grand nombre de sites, disséminés dans l'espace intermédiaire entre les limites de la ville du Haut-Empire et celles de la ville tardive, depuis la seconde moitié du III^e s. jusqu'au milieu du IV^e s. apr. J.-C., soulève la délicate question du devenir de la population qui occupe cet espace médian. L'analyse des données anthropologiques n'indique pourtant aucune crise tangible au cours de cette période, qui aurait entraîné une baisse de la démographie (aucune trace de diminution globale du nombre d'habitants ou de leur niveau d'accès aux soins, aucun indice de luttes, d'épidémies ou de malnutrition, etc.). Au contraire, les pratiques funéraires perdurent sans rupture jusqu'à la fin de l'Antiquité (Thomann, Péchart 2013).

L'hypothèse d'un redéploiement des occupants de la zone concernée peut être avancée, comme dans d'autres villes antiques. Il pourrait être mis sur le compte du délaissement des villes au profit des campagnes (peut-être pour une partie plus privilégiée d'entre eux ?) (Ferdière 2005, p. 347), ou s'expliquer par l'existence de faubourgs qui compenseraient la diminution de la superficie urbanisée, ou enfin par une plus forte densité de population dans le centre urbanisé. Toutefois, on imagine mal l'ensemble des habitants des quartiers excentrés se masser dans un espace réduit à 10 % de sa surface d'origine. Cette éventuelle redistribution pourrait expliquer la refonte de certains équipements urbains du Haut-Empire (bâtiments publics remplacés par de petits ensembles à vocation domestique, extension de l'habitat sur les zones encore non loties comme les cours situées en fond de parcelle, développement des habitations à étage avec la généralisation des portiques sur rue, empiètement de l'habitat sur les espaces de voirie, etc.).

DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS HORS LES MURS

Il existe néanmoins des exceptions, ainsi quelques sites *extra muros* à la fin de l'Antiquité ne sont pas entièrement délaissés durant cette période et subissent des réfections, voire accueillent de nouvelles constructions ou de nouvelles activités, qui ne se rapportent pas à la récupération des matériaux.

Le secteur 3, zones A et E de la fouille du tramway situé place de la République (16c) (Pilliot, Cavé, *in* Sindonino *et al.* 2022), à l'entrée nord de la ville tardo-antique, fournit l'exemple le plus emblématique du maintien d'un habitat résidentiel tardif en dehors de l'enceinte tardive, même s'il se trouve aux abords immédiats de celle-ci. L'abandon d'une première *domus* agrémentée d'une cour sur le secteur 3A entre la fin du III^e s. et le début du IV^e s. apr. J.-C. coïncide avec la construction d'une nouvelle *domus* toute proche, sur le secteur 3E. Les vestiges de cette nouvelle *domus* pourraient appartenir à la riche demeure à péristyle et aux installations thermales découvertes au XIX^e s. à l'emplacement de l'actuel monument aux morts situé en bordure de la place de la République. La *domus* compte plusieurs espaces qui sont délimités par quatre murs décorés d'enduits peints. Une colonnade ceinturerait probablement la pièce principale. Les sols sont remplacés à l'état suivant (première moitié du IV^e s. apr. J.-C.), avant l'incendie de la *domus* dans la seconde moitié du IV^e s. apr. J.-C. Plusieurs éléments prouvent le caractère violent et très probablement accidentel de l'incendie : éléments de charpente calcinés, nombreux fragments de tuile réduits



Fig. 17 – Vue aérienne des anciens terrains du Sernam (27) en cours de fouille (cliché : R. Bontrond, Grand Reims).

quasiment à l'état de poudre, murs en adobes effondrés, près de quinze éléments architecturaux massifs découverts écroulés sur les sols (blocs, sections de fûts de colonne, chapiteaux, etc.). L'épais niveau de remblai déposé directement sur les décombres signale l'abandon définitif de l'habitation. Plusieurs fosses de grandes dimensions sont alors creusées. Elles ont livré un mobilier archéologique assez remarquable, daté de la fin du IV^e s. et jusqu'au deuxième quart du V^e s. apr. J.-C. (nombreux objets en os, dont des épingles et des peignes ouvragés, de la vaisselle de table, de la faune et des déchets issus du travail de l'os).

Le site du boulevard Dr Henri-Henrot (ZAC du Vieux-Port) (74) constitue la seconde exception perçue dans le schéma de démantèlement de la ville (Mathelart, Florent 2016 ; Balmelle *et al.* 2019). Il abrite un grand bâtiment sur pieux muni de fours, à un moment où les quartiers limitrophes sont entièrement récupérés et abandonnés (Jouhet *et al.*, dans ce volume). La construction de ce bâtiment, qui a nécessité des moyens techniques et financiers importants, intervient au plus tôt en 307 apr. J.-C.³⁷, l'année où l'empereur Constantin finance la restauration des thermes publics.

L'occupation du grand bâtiment et la poursuite d'une activité commerciale sur les berges du site, induisent une utilisation continue du réseau viaire, comme sur les sites voisins de la rue de l'Équerre (70) (Rollet dir. à paraître a) et de la rue de Venise (77) (Rollet *et al.* 2001), au sein desquels les occupations installées en bord de rue se maintiennent un peu plus longtemps que celles en cœur d'îlot. Il faut donc certainement envisager, pour cette période tardive, une utilisation continue du *decumanus* qui traverse ces trois sites. Les preuves du maintien d'une partie des espaces de circulation à la fin de l'Antiquité, en dépit de la désaffection progressive de l'habitat, sont nombreuses et variées : occupations tardives des niveaux de voirie rue du général

Sarraïl (II) (Balmelle, Billoin 1994) et rue Rockefeller sur le site de la médiathèque-cathédrale (86) (Balmelle, Sindonino 2004), comblement tardif d'un caniveau dans lequel est enfoui un dépôt monétaire boulevard du Général Leclerc (6) (Stocker 2006), puissance stratigraphique plus importante des niveaux de rue sur la fouille du conservatoire, rue Gambetta (78) (Berthelot *et al.* 1993), individus inhumés dans les tranchées de récupération des murs de façade tendant à prouver que les rues sont encore praticables ou leurs limites encore perceptibles dans le paysage sur la fouille du tramway (16d) (Cavé, in Sindonino *et al.* 2022).

*
* *

Cette première contribution fait office d'introduction. Elle a vocation à présenter les principales composantes et singularités de *Durocortorum* ; en somme, tout ce qui participe à en faire l'une des plus grandes villes du monde romain. Malgré une recherche archéologique ancienne et très active, renouvelée dans les années 2007-2009 grâce aux apports de quelques sites majeurs, certains domaines d'études demeurent encore trop peu documentés pour des raisons inhérentes aux principes de l'archéologie préventive et au passé industriel de la ville. C'est justement une partie des résultats de ces grandes fouilles urbaines emblématiques qui est présentée dans ce volume. D'autres problématiques que celles développées ici auraient mérité d'être intégrées, mais il a fallu composer avec la masse de données disponibles et le respect des délais impartis, difficilement conciliables avec une activité de terrain toujours soutenue et les projets scientifiques développés au niveau local, comme la tenue du congrès de la Société française d'étude de la céramique antique en Gaule (SFECAG) à Reims en 2018.

S'il ne s'agit pas d'une synthèse sur Reims antique à proprement parler, la sélection des sujets a été opérée de manière à offrir au lecteur une vision globale, tout en faisant ressortir les spécificités de la capitale de Gaule Belgique. Dans les articles qui illustrent les six thématiques retenues – organisation du territoire, ressources naturelles, équipements publics et culturels, habitat, productions et échanges, cuirs et tissus –, les auteurs s'attachent à analyser, pour un ou plusieurs sites, des résultats d'études spécialisées ou des données portant sur un type particulier d'activités, d'habitat ou de mobilier.

Si l'on considère le nombre important de découvertes remarquables qui ont jalonné ce projet de publication, notamment sur les fouilles des anciens terrains du Sernam (27) commencées en 2017 (fig. 17), la recherche archéologique rémoise a encore de beaux jours devant elle. Les chercheurs trouveront peut-être demain les éléments de réponse à certaines controverses scientifiques ou questions restées en suspens faute de données suffisantes.

37. Cette datation a été obtenue par dendrochronologie sur les pieux de fondation du bâtiment (abattage des arbres entre l'hiver 306 et le printemps 307 apr. J.-C.).